MA BIO I M'ÉCRIRE I

« LA DETTE INDIGNE »



La dette indigne

10 questions, 10 réponses Par Jean-Jacques Chavigné et Gérard Filoche

Éditions Jean-Claude Gawsewitch, 240 p., 14.90 euros

En 10 questions, 10 réponses, les deux auteurs avancent leurs propositions après un passage en revue détaillé de toutes les solutions présentées : de la restructuration des dettes publiques aux plans d'austérité en passant par la « règle d'or », la sortie de la zone euro, les euro-obligations ou la monétisation des dettes publiques.

Partager |

« AU BOULOT! », MA CHRONIQUE DANS SINÉ HEBDO ET MAINTENANT DANS L'HUMANITÉ





PAGES

- M'écrire
- Ma bio

D&S



www.democratie-socialisme.org

« Articles plus anciens

Rien contre le chômage, le Medef a bloqué toute avancée pour les salariés dans cet accord signé par une minorité syndicale

12 JANVIER 2013 - 11:26

L'encensement de ces « accords de Wagram » (il s'est tenu au siège du patronat) par les médias ne durera pas. Le temps de les lire et on est effaré.

Parce que ce sont des accords régressifs, signés par une minorité de syndicalistes et ils ne feront pas un seul chômeur en moins. Du point de vue de l'inversion de la courbe du chômage en 2013, ils sont hors suiet.

Il n'y a pas une seule avancée... sauf pour le patronat. C'est un « accord AXA ». 4 milliards pour les assurances... en 2016. Et même pour les contrats courts, le patronat se met un différentiel de 45 millions dans la poche.

Le plus grave c'est que la loi Warsmann, article 40 présentée par Sarkozy le 31 janvier, publiée J0 le 22 mars, ce sont en quelque sorte ses décrets d'application : les « accords dits de compétitivité » seront autant de ruptures de l'ordre public social.

Appelons les directions de la CFDT, CGC, CFTC totalement minoritaires sur ce coup (combien représentent-elles ? autour de 25 % des salariés ?) à ne pas faire bande à part, à ne pas les ratifier et à revenir dans le cadre de l'unité syndicale !

Le Parlement doit jouer tout son rôle : appelons les députés à ne pas s'engager dans la voie de ratification d'un pareil accord !

Mobilisons car rien de tout ça n'aboutira avant mai 2013 (le temps des ratifications, le temps du conseil d'état, celui du conseil des ministres, et celui des assemblées et des recours). Donc on a le temps d'expliquer, de combattre et de gagner !

Examinons ci dessous les 13 points (adoptés) 13 qui... portent malheur

1°) les contrats « courts »

1ere Note: Les contrats temporaires ou contrats courts sont définis ici comme l'ensemble des contrats à durée limitée du secteur privé regroupant les contrats à durée déterminée (CDD), y compris les contrats saisonniers, et l'intérim. L'apprentissage, les stages et les contrats aidés (contrats d'avenir (CA), contrat initiative emploi (CIE), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)...) sont en revanche exclus.

Le CDD doit rester un contrat d'exception et ne peut être utilisé pour pallier un emploi permanent au sein d'une entreprise. – Normalement un CDD perçoit 10 % de prime de précarité, sauf les CDD d'usage. Un CDD doit être écrit sinon il est réputé CDI. – Tout CDD doit être motivé sinon il est réputé un CDI. L'enchainement de CDD est une infraction. Un tiers de la durée d'un premier CCD doit séparer la fin de celui ci du celui-ci du début du second CDD = délai de carence)

Ce n'est ni le chômage, ni les salaires, ni la durée du travail, ni le droit du licenciement, ni la médecine du travail, qui ont focalisé la négociation de Wagram.

Le dirigeant de la CFDT Yannick Pierron, a choisi de tout polariser sur les « contrats courts » : « Il n'y aura pas d'accord sans accord sur les contrats courts » (ITV dans le Nouvel Observateur 9 janvier) Il crie donc ensuite victoire (contrats courts : objectif atteint) à l'unisson avec le chef de file du Medef Patrick Bernasconi (en lui lâchant les « accords de compétitivité » sans coup férir)

Examinons les résultats affichés :

Il y aurait une « sur cotisation » appliquée aux contrats courts, (CDD de moins d'un mois) est estimée d'un coût s'élevant à 110 millions : ces sommes n'iront pas aux salariés mais à la cotisation chômage. Elle ne commencerait qu'en juillet 2013, passerait de 4 % à 5,5 % (ce qui est très faible) pour les CDD de moins d'un mois. Elle serait de 7 % en cas de CDD d'un à trois mois : si elle s'ajoute aux 10 % de primes de précarité existantes, l'employeur aura intérêt à plusieurs CDD de moins d'un mois ou a des CDD de plus de trois mois.

Or cette taxe ne concerne que les catégories de CDD ayant pour motif un « surcroit exceptionnel de travail », les plus courtes et les plus fréquentes.

Elles ne concernent pas celles ayant trait au « remplacement de salariés absents » les plus longues. Ni les « contrats dits d'usage » qui sont sans limites et sans primes de précarité (sur ces derniers la sur cotisation ne passera que de 4 à 4,5 %).

2 e Note: Les CDD d'usage sont conclus dans des secteurs d'activité limités. Ces contrats servent à pourvoir un emploi pour lequel il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat de travail à durée indéterminée, en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de cet emploi. »

En « échange » si l'on ose dire, l'embauche de jeunes de moins de 26 ans en CDI sera exonérée de cotisations sociales pendant trois mois, ce qui rapportera 155 millions directement aux patrons.

Le site de "Démocratie & Socialisme", la revue dont je suis le rédacteur en chef.

ARTICLES RÉCENTS

- Rien contre le chômage, le Medef a bloqué toute avancée pour les salariés dans cet accord signé par une minorité
- CFDT en danger, ne signez pas ce que le Medef vous propose, respectez la démocratie, unité!
- Communiqué du SAF (Syndicat des Avocats de France) : le MEDEF revendique l'immunité judiciaire pour les entreprises !
- Forcing au « sommet social » : le Medef exige de pouvoir licencier SANS MOTIF. II veut des salariés kleenex
- « L'histoire des lunettes » ou « l'histoire des porteurs de lunettes » – débat à gauche suite

BLOGOLISTE

- Démocratie & Socialisme
- Slovar les Nouvelles
- Solidarité Filoche

SOLIDARITÉ AVEC GÉRARD FILOCHE

Les amis de Gérard Filoche se mobilisent pour l'aider à réunir des fonds pour lui permettre de payer ses frais de justice afférents à une procédure que beaucoup considèrent comme abusive.

Vous pouvez l'aider si vous le souhaitez

Le Webmaster



ARCHIVES

- janvier 2013
- décembre 2012
- novembre 2012
- octobre 2012
- septembre 2012
- août 2012
- juillet 2012 iuin 2012
- mai 2012
- avril 2012
- mars 2012
- février 2012
- ianvier 2012
- décembre 2011
- novembre 2011
- octobre 2011
- septembre 2011 août 2011
- juillet 2011
- iuin 2011
- mai 2011 avril 2011
- mars 2011
- février 2011
- ianvier 2011
- décembre 2010 novembre 2010
- octobre 2010
- septembre 2010
- août 2010 iuillet 2010
- juin 2010
- mai 2010
- avril 2010
- mars 2010
- février 2010
- janvier 2010

Il y a 3 premières conséquences :

1) La différence globale est de 45 millions entre cette prétendue taxation censée décourager les contrats courts et les exonérations accordées : ces 45 millions sont à l'avantage du patronat. Il y gagne. Il a désormais tout intérêt aux contrats en CDI... courts. Une sorte de CPE court, période d'essai gratuite en cotisation sociale...

2) Le patronat des entreprises d'intérim va en profiter et remplacer les CDD de moins d'un mois (l'intérim coute 15 %, les contrats couteront 10 % + 5,5 %) et encore plus de un à trois mois (l'intérim coute 15 % ils couteront 10 % + 7 %) . Le problème n'est que sciemment déplacé : d'ailleurs les contractants le savent puisqu'ils ont prévu de signer un autre accord

3e Note : « Un accord devra être signé dans l'intérim pour créer la possibilité d'embaucher en CDI les intérimaires qui enchaînent mission sur mission » (sic).

3) les jeunes en CDI vont se faire débaucher avant trois mois, avant la fin de l'effet d'aubaine de l'exonération de cotisations sociales atteint.

Rappelons que les CDD de moins d'un mois, dans le passé, étaient interdits.

Rappelons qu'on pouvait espérer qu'ils le redeviennent.

Rappelons que les syndicats demandaient qu'il y ait des quotas, et qu'une entreprise de plus de 20 salariés ne puisse utiliser plus de 20 % de précaires sans autorisation préalable de l'inspection du travail. Ca ne peut pas être accepté comme un mode de gestion du personnel.

Rappelons que les syndicats contestent les « contrats dits d'usage » dont la liste n'a cessé d'être injustement et arbitrairement allongée

(4° Note : En 2004, 1 700 000 salariés sont en contrat temporaire : 1 200 000 en contrat à durée déterminée (CDD) et 500 000 en intérim selon l'enquête Emploi en continu de l'Insee (encadré 2). Depuis l'apparition du travail intérimaire en 1972 et l'instauration des CDD en 1979, la part des salariés en contrat temporaire a fortement augmenté jusqu'en 2000 pour se stabiliser ensuite. Les emplois en contrat court représentent aujourd'hui 10 % des salariés du secteur privé hors contrats aidés, soit deux fois plus qu'il y a vingt ans. Actuellement, deux salariés sur trois sont embauchés en CDD

Les salariés en CDD sont plus souvent des femmes, alors que les intérimaires sont majoritairement des hommes, 76 % de ces derniers sont des ouvriers (tableau). Les salariés en contrat court exercent deux fois moins souvent des professions intermédiaires et de cadres que les salariés en CDI: respectivement 24 % et 14 % pour les personnes en CDD et en intérim, contre 39 % pour les salariés en CDI. Ils sont aussi plus jeunes : la moitié des salariés en CDD ou en intérim a moins de trente ans, contre 40 ans pour les salariés en CDI. La présence des salariés étrangers est également plus forte, en particulier celle des ressortissants de pays n'appartenant pas à l'Union européenne.)

2°) La « complémentaire santé pour tous » ? Le jackpot pour les assurances.

« L'arqus de l'assurance » se réjouit, il y a de quoi. D'après le Medef cela couterait 4 milliards, mais il n'est pas regardant à si peu, puisqu'il ne s'agit pas d'abonder la Sécu mais bel et bien les assurances

Cela a été de longue date la position de la direction CFDT : mettre « en concurrence » la Sécurité sociale

Sauf que cette concurrence comme toutes les autres sera faussée : ce sera l'employeur qui décidera du choix de l'assureur

Ensuite il ne s'agit pas de soins universels mais d'un « socle de soins » qui restera à définir. Par exemple ce sera100 euros de forfait remboursés pour une paire de lunettes et seulement 25 % de remboursement en plus de.. ce qui est déjà remboursé en prothèses, c'est à dire peanuts!

(5° note : La couverture de tous les salariés qui ne bénéficient pas encore d'un régime frais de soins collectif - environ 4 millions de personnes - doit se faire en trois étapes.

1/Les branches professionnelles devront ouvrir d'ici au 1er avril 2013 des négociations sur la complémentaire santé. En cas d'accord, les partenaires sociaux de la branche laisseront aux entreprises .

- « la liberté de retenir le ou les organismes assureurs de leur choix ». Mais ils auront la possibilité d'effectuer une recommandation en faveur d'un ou plusieurs organismes assureurs, en respectant toutefois « une procédure transparente de mise en concurrence », dont les modalités seront définies par un groupe de travail paritaire.

L'accord de branche pourra également « définir [...] les contributions dédiées au financement de l'objectif de solidarité, notamment pour l'action sociale et la constitution de droits non contributifs » Une dernière phrase rajoutée in extremis qui ouvrirait selon l'UPA, la porte à la mutualisation et aux désignations

Il y aura un délai de 18 mois pour appliquer ce nouveau régime conventionnel. »

Ce système est un mirifique cadeau pour Axa, Médéric-Malakoff et autres grandes compagnies. Elles vont se disposer avec le patronat pour récolter ce que la Sécu ne récoltera pas

6e note : 2/ Les entreprises prendront le relais dans les branches qui ne seront pas parvenues à un accord d'ici au 1er juillet 2014, et cela dans le cadre de l'obligation annuelle de négocier sur la

3/ En cas d'échec de la négociation dans l'entreprise, cette dernière aura l'obligation d'instaurer au plus tard le 1er janvier 2016 un régime santé, non familial, cofinancée à 50-50 par l'employeur et les salariés, et prenant en charge au minimum le panier de soins prévu par l'accord.

Amélioration de la portabilité des couvertures santé et prévoyance.

Le dispositif créé par les partenaires sociaux en 2009 afin de préserver la couverture complémentaire des demandeurs d'emploi évolue suivant deux directions :

- décembre 2009
- novembre 2009
- octobre 2009
- septembre 2009
- août 2009
- juillet 2009
- juin 2009
- mai 2009
- avril 2009
- mars 2009
- février 2009
- 0

MÉTA

- Connexion
- · Flux RSS des articles
- RSS des commentaires
- WordPress.org



1/La durée de maintien possible (sic) des garanties prévoyance et santé pour les salariés qui quittent l'entreprise et s'inscrivent à Pôle emploi est portée de 9 à 12 mois.

2/ Les partenaires sociaux affichent l'objectif (sic) de généraliser la mutualisation du financement de la portabilité, au niveau de la branche et des entreprises, et laissent à ces dernières un délai d'un an pour mettre en place un tel dispositif concernant la santé et une période de deux ans en matière de prévoyance.

Lisez tout cela comme vos contrats d'assurance, c'est ce qui est écrit en petit et de façon indéchiffrable qui compte : le Medef a gagné !

Ce sera coûteux pour le salarié qui paiera 50 % l'employeur payant 50 %. Pour un « panier de soins » (sic) comprenant le remboursement des soins, actes techniques et pharmacie en ville et à l'hôpital, le forfait hospitalier certains disent déjà à 100 % – Non , c'est à 100 % de la base Sécu ! Ils disent 125 % de la base de remboursement des prothèses dentaires : comme elles sont basses, ca veut dire 25 % en plus de qui était faiblement remboursé ! Et un forfait optique annuel de seulement 100 € : cela reste à comparer avec certaines mutuelles font actuellement nettement mieux. Et surtout la question est celle du « socle de soins » car la négociation de celui ci donnera le vrai contenu – variable – de cette future « complémentaire ».

4 milliards ? Mais pourquoi tout cela n'a t il pas été une augmentation de la cotisation maladie de la sécurité sociale ?

3°) les temps partiels ? Chou blanc. Report de l'essentiel.

Mais mauvaise nouvelle : ils seront lissés ! « Sauf cas particulier et avec un lissage sur l'année, un contrat à temps partiel devra prévoir une durée d'au moins 24 heures par semaine.

24 h au lieu de 20 h : mais attention ce sera pour les salariés qui seront employées un an après la signature de l'accord ! Ils auront droit à une durée d'activité minimale de 24 heures par semaine, sauf s'ils demandent une durée inférieure. Les personnes déjà employées actuellement pourront demander un « complément d'heures choisies » s'ils souhaitent augmenter leur temps de travail hebdomadaire.

Le lissage sur l'année, c'est le pire, car cela signifie des périodes hautes et basses qui ne tiennent compte que de l'intérêt de l'entreprise pas du salarié. Des modulations qui vont se terminer en pratique sans délai de prévenance : de quoi gâcher la vie personnelle de la majorité des femmes qui sont concernées !

Toutes les questions importantes : Pour les branches professionnelles dont au moins un tiers des salariés est occupé à temps partiel, l'article 10 prévoit une négociation sur la période d'interruption dans la même journée, la répartition de la durée de travail dans la semaine, la rémunération des heures supplémentaires. Tout cela est reporté à... une autre négociation.

Mais il est prévu (encore) une simplification de l'accès au chômage partiel : le contraire de la réduction du temps de travail : travailler moins pour gagner moins !

4°) Un « droit de recharge » de l'assurance chômage ? Rien n'a été conclu. Peanuts

Le troisième article des accords prévoyait la création de « droits rechargeables » : un chômeur qui reprend un emploi ne perd pas ses droits, et peut les faire valoir en cas de retour au chômage.

En fait cette éventuelle mesure annoncée à tort par les médias sera inscrite... dans la future renégociation en 2013 de la convention Unedic.

5°) Un compte individuel de formation prévu tout au long de la vie ?

De grandes annonces dans les médias qui veulent bien se laisser abuser : genre « il y aurait un compte de formation « universel », « individuel » et « intégralement transférable » c'est-à-dire qu'il ne disparaît pas lorsque le salarié quitte une entreprise ».

La vérité, à lire « dans les petites lignes » c'est que ce compte, utilisable aussi par des chômeurs, serait transférable, et alimenté... à raison de 20 heures par an dans la limite de 120 heures. Ils se moquent du monde !

Minute d'étonnement : la seule « nouveauté » serait une « mobilité volontaire sécurisée » : sic. Quesaco ? C'est inouï, en effet ! Dans les entreprises de plus de 300 personnes, les salariés ayant plus de 2 ans d'ancienneté pourront aller « découvrir un emploi dans une autre entreprise » (sic) tout en ayant l'assurance (!) de pouvoir retrouver leur emploi... après.

On vous le dit tout de suite : ce sera quand même à vos risques et périls ! Vous imaginez faire cela ... que ce soit accepté... et que vous serez bien accueilli au retour ? (sauf à ramener des secrets de fabrication malgré les règles de concurrence !)

6°) On entend claironner qu'il y a aurait présence de représentants de salariés dans les conseils d'administration ? Un à deux salariés (? sic) obtiendraient une voix délibérative dans les organes de décision des grands groupes (5.000 salariés en France ou 10.000 dans le monde).

Oui. Dans 200 entreprises seulement ! Faites-leur confiance pour « bien » préparer les réunions où il y aura un représentant des salariés. Et surtout ce seront les employeurs qui décideront de ce qui devra rester ou non soumis à clause de confidentialité !

7°) Accords dits de « maintien de l'emploi » ou de « compétitivité »

Ce sera à bas prix et à bas salaires : c'est une généralisation d'accords qui avaient été signé, et célèbre à l'époque dans des entreprises comme Bosch, et Continental, ce qui ne les avait pas empêché de fermer après avoir essoré leurs salariés !

Une façon de faire plier l'échine aux salariés en prévoyant que lorsque l'entreprise est mise en difficulté, ils sont contraints de renoncer à leurs contrats de travail. Ils ne peuvent plus invoquer le code du travail ni leur contrat synallagmatique !

Si le patron trouve, en exerçant chantage, des syndicats qui signent, tout pourra varier pour une durée limitée de 2 ans : le temps de travail / le salaire / l'emploi, au bénéfice de la sauvegarde de l'entreprise.. de son patron et de ses actionnaires !

C'est finalement l'application du projet de loi annoncé par Sarkozy le 31 janvier et publié au J0 sous le nom de loi Warsmann art 40 le 22 mars 2012 :

Article 40 de la loi Warsmann : « Modulation du nombre d'heures travaillées sur courte période sans requalification du contrat de travail : la mise en place d'une répartition des horaires sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année prévue par un accord collectif ne constitue pas une modification du contrat de travail »

C'est pire : c'est 2 ans. Et les salaires aussi !

C'était déjà possible de signer des accords dérogatoires au Code ou à la convention collective par la loi Fillon du 4 mai 2004. Ca inversait la hiérarchie des sources de droit. Mais avec Fillon, le salarié pouvait refuser et il gardait ses droits en cas de licenciement. C'est donc pire que la loi Fillon du 4 mai 2004 : ce dernier n'avait pas osé à l'époque imposer la loi à un salarié qui refusait individuellement la baisse de son salaire. Celui ci restait dans ses droits ! Là, ce n'est plus le cas, il sera licencié.. à ses torts !

Sur ce point là c'est un recul historique d'une ampleur encore inappréciable ! car ça bouleverse un point fondamental du rapport entre la loi, la convention et le contrat de travail !

8°) Il a été concédé la création d'un « CDI intermittent » dans TROIS secteurs chocolaterie, formation et articles de sport !

Pourtant le négociateur de la CFDT avait pourtant dit fermement « non » : « Nous sommes formellement opposés à la création de CDI de projet et de CDI intermittents. Nous savons bien que ces contrats deviendraient la norme, et signeraient donc une nouvelle précarisation des salariés. » Yannick Pierron (Nouvel Observateur, 9 janvier)

La presse manipulatrice (ou ignorante) a annoncé que le Medef renonçait aux « contrats de projets ». Pas que la direction de la CFDT acceptait les « contrats intermittents ».

Hé bien l'accord prévoit : « Une expérimentation d'alternance entre périodes travaillées et chômées serait lancée dans trois secteurs pour les entreprises de mois de 50 salariés ».

Mais il a cédé! Yannick Pierron a mangé son chapeau. Or comme il le disait, c'est LA brèche gravissime dans le CDI (des CDD... sans prime de précarité) : ça servira ensuite partout, hôtellerie, jouets, agro alimentaires, etc...

9°) Une entreprise qui supprime des postes mais « reclasse » les salariés en signant un accord majoritaire » sera dispensée de « plan social ».

Là, on est dans un autre univers. Ca franchit des années lumière de remise en cause du droit du travail. A se demander comment c'est possible de signer ca?

En cas de refus d'un poste le salarié pourra être licencié.

Les entreprises auront ainsi la possibilité de restructurer sans plan social en imposant aux salariés la « mobilité ». D'une société d'un groupe à l'autre ? D'un pays à l'autre ? On ne mesure pas encore l'ampleur de cet énorme recul. Mais une quantité exceptionnelle de situations de menace de « mobilité » forcée, de changement de contrat de travail, vont s'engouffrer là dedans.

10°) Les plans sociaux pourront donc faire l'objet d'accords dérogatoires à la loi d'ordre public social s'il y a accord majoritaire... avec les syndicats de l'entreprise.

Vous lisez bien : le droit du licenciement collectif recule.

On ne contrôle pas les licenciements boursiers, on les permet.. s'il y a accord... syndical ! Ca fait logiquement suite aux « accords de compétitivité ».

Une fois que l'employeur vous aura essoré pendant deux ans, sur la durée du travail, sur le salaire sans que vous puissiez dire « non », il pourra mettre la clef sous la porte sans trop de risques administratifs ou judicaires, sans avoir e compte à rendre, il lui suffira de dire au « juge » (lequel n'aura plus le droit – cf. ci dessous – de juger la procédure) qu'il a eu la signature de « son » syndicat pour baisser les droits, mais qu'il n'a pas pu réussir, malgré ça a maintenir des profits suffisants.

Avec ça, les employeurs et actionnaires ne seront plus « risquophiles » mais « risquophobes »!

11°) les plans sociaux patronaux pourront être « sécurisés » CONTRE les juges par une « homologation administrative » :

Si vous avez du mal à comprendre : en résumé, il ne s'agira pas d'un contrôle des licenciements mais.. d'un contrôle des dérogations aux licenciements.

Il s'agit de « dé judiciariser » les plans sociaux. Et d'en revenir paradoxalement à la décision politique : le Medef croirait-il, de cette façon, hâter le retour de la droite ?

Le Medef avait peur de l'inspection du travail. Maintenant il a peur des juges. En fait il a peur de tout contrôle social. C'est bien Laurence Parisot qui affirme que « la liberté de penser commence là où commence le code du travail ». Ca la travaille !

12°) l'accord ne ménage pas les procédures qui peuvent faire plaisir à tous les patrons jusque dans les détails qui coûtent cher : les accords de Wagram, s'ils étaient, par malheur, entérinés prévoient la réduction des délais de contestation d'un plan social.

Vous lisez bien : des délais ! histoire que la fiance ne perde pas trop d'argent quand elle fiche des

centaines ou des milliers de salariés dehors. Il s'agit de diminuer le cout des licenciements ! vous avez

Et détails des détails, le Medef a fait passer que « le fond doit l'emporter sur la procédure... » en matière de décision des juges sur les plans sociaux. Pour ceux qui croyaient que « la procédure est sœur jumelle de la liberté », c'est fini...

Même les juges sont visés : après le fond, dérogatoire, rendus possible, ils ne sont muselés en droit formel du licenciement ..

13°) « l'accord de Wagram » introduit une nouveauté : un plafonnement des dommages et intérêt aux prud'hommes selon l'ancienneté.

Pour ceux qui ne savent pas, c'est la deuxième mort de la célèbre lingère de Chamonix : de mémoire, cette femme avait travaillé de l'âge de 16 ans à l'âge de 65 ans comme lingère dans le plus grand hôtel de Chamonix. Seule et simple, elle avait travaillé 7 jours sur 7, et 12 h par jour sans savoir qu'elle pouvait se plaindre. Elle a travaillé pour le patron grand père, puis pour le fils, puis pour le petit fils. Elle logeait même dans une chambre de bonne sous les combles de l'hôtel. Lorsqu'elle a eu 65 ans, le petit fils l'a viré! De sa chambre de bonne aussi! Un syndicaliste l'a pris en pitié : il a conduit le procès aux prud'hommes. Normalement on peut réclamer les heures supplémentaires cinq ans en arrière. Evidemment le Medef veut diminuer la durée de cette prescription. En s'appuyant sur de nombreux témoignages, il a pu invoquer une « prescription trentenaire » pour le « dol » exceptionnel que cette femme avait subi! Elle aurait reçu 360 000 euros d'indemnités.

Mme Parisot affirme que « ça insécurise les employeurs ». On peut croire au contraire que l'employeur de Chamonix aurait du payer dix fois plus. Comme inspecteur du travail, il m'est arrivé d'être obligé » de donner l'autorisation à un délégué CGC d'une banque parisienne pour une « rupture conventionnelle », lequel avait négocié son départ pour la même somme à 360 000 euros, le double, mais pour...2 ans et demi d'ancienneté.

IMPOSSIBLE de dire que cet accord est le plus important depuis trente ans.

Gérard Filoche, membre du BN du Parti socialiste. Samedi 12 janvier 2013

Par Gérard Filoche | Publié dans Politique | Tagué accord de competitivité, medef, Parisot, syndicat | Commentaires (24)

CFDT en danger, ne signez pas ce que le Medef vous propose, respectez la démocratie, unité!

11 JANVIER 2013 - 10:58

Il faut l'unité syndicale... on en a tous impérativement besoin pour nos luttes pour les salaires, pour reconstruire le code du travail, pour réduire les durées du travail et faire reculer le chômage de masse, pour reconstruire une médecine du travail, défendre la santé, l'hygiène, la sécurité au travail ! alors pourquoi et comment la CFDT signerait elle ce pseudo accord avec le Medef ? sans et contre la majorité des syndicats qui représentent la majorité des salariés !

Comment peut faire croire que les graves questions sociales, les salaires, le droit du licenciement, la médecine du travail, se résument à la « taxation des contrats courts » ? Comment ce dernier point est il devenu « l'enjeu » (sic) qui achoppe ? on croit cauchemarder tellement il y a diversion, tellement on est a côté de la plaque ! dans le passé, les contrats en dessous d'un mois étaient interdits, il faut y revenir, et interdire plus de 5 % de précaires par entreprise... ça ce serait un point sérieux, mais une « taxe » aléatoire et non dissuasive ça n'a pas de portée...

des « retraites complémentaires privées payées à 50 % par le patronat et à 50 % par les salariés... pour AXA plutôt qu'à la Sécu ?

100 000 adhérents ont quitté la CFDT après mai 2003 : quand François Chérèque a signé, dans le dos des syndicats, dans le dos des salariés en lutte, la nuit dans le bureau de Raffarin.

En signant à l'époque, il a cassé la lutte en cours et nos retraites à 37,5 annuités et à 60 ans... aujourd'hui en 2012, la moyenne réelle cotisée par les salariés est encore de 35 annuités, et du coup, à cause des décotes. Je niveau des retraites baisse...

Après, la signature de François Chérèque de mai 2003 la CFDT a perdu de 6 à 8 % des voix aux élections professionnelles, les salariés l'ont durablement sanctionné : la CFDT est à 19 % des voix, la CGT à 32 %... Les actuels adhérents ont encore peur du « coup de mai 2003",

de grâce ne le recommencez pas, pour vous et pour nous tous, unité,

tous les militants syndicaux, tous les salariés sont concernés ensemble ! unité

ne signez pas ce pseudo accord que le Medef veut encore vous et nous imposer..

CFDT, svp, pliez vous à la démocratie, pour qu'un accord soit valable il faut 50 % des voix parmi les salariés, vous ne les avez pas, ne signez pas de façon désespérée et minoritaire!

Par Gérard Filoche | Publié dans Politique | Tagué CFDT, medef, sommet social, unité syndicale | Commentaires (32)

Communiqué du SAF (Syndicat des Avocats de France) : le MEDEF revendique l'immunité judiciaire pour les entreprises !

9 JANVIER 2013 - 14:56

Bonjour,

Nous avons, à D&S, reçu ce communiqué du SAF ci dessous, qui nous apparait excellent à la veille du « sommet social » qui devrait se conclure les 10 et 11 janvier. Nous déplorons que ce prétendu « sommet » ait traîné six mois, sans débats publics, sans séances publiques, et qu'il ait servi à bloquer, en attendant, le travail du législateur. Le Medef a joué la montre et a fait

perdre 6 mois au Parlement. Des directions de syndicats sont tombées dans le panneau : à la fin, le Medef leur demande d'avaler un cheval contre un miroir aux alouettes. Vous avez lu l'article précédent de D&S sur ce blog, lisez aussi les analyses des avocats de France. Tout cela éclaire ce qui finalement est une provocation du Medef : le but du Medef qui a soutenu à fond Sarkozy est de faire échouer le gouvernement de gauche.

Croire qu'on peut l'amadouer

- -en échange de 20 milliards de crédit d'impôt,
- -de 40 milliards d'exonérations de cotisations sociales,
- -d'une non-reconstruction du code du travail,
- -en facilitant la flexibilité et la précarité,
- -en ne reconstruisant pas la médecine du travail,
- -en ne renforçant pas l'inspection du travail
- -ni les droits syndicaux,
- -d'une trop faible augmentation de l'impôt sur les sociétés,

est une pure illusion, le Medef mène la lutte de classes, lui, il le sait, il ne se prive pas, c'est un ennemi acharné des salaires et du droit du travail, et donc de la gauche et de son gouvernement, il faut expliquer, mobiliser clairement contre lui, les médias et l'opinion publique nous soutiendrons!

Communiqué du SAF :

Ce n'est pas de sécurisation de l'emploi dont il est question à chaque ligne du projet d'accord national interprofessionnel élaboré par le MEDEF. La sécurisation n'y est conçue qu'au profit des entreprises, pour se prémunir de toute obligation de transparence et de justification, et se constituer une véritable immunité judiciaire.

La revendication n'est pas neuve ; elle a déjà servi de fil rouge à l'ensemble des positions patronales des 15 dernières années et a connu déjà plusieurs succès, avec le mécanisme de la rupture conventionnelle obtenue des partenaires sociaux puis du législateur en 2008, ou la pratique des plans de départs volontaires qui se répand elle aussi sans aucun controle judiciaire possible.

Mais le MEDEF n'entend pas s'en contenter, et réclame désormais le droit :

- de museler les représentants du personnel en leur imposant la confidentialité sur les informations qu'ils reçoivent, et des délais préfix pour entendre leur expert et rendre leur avis ;
- de subordonner le maintien du CDI à la réalisation d'un projet, transformant ainsi le CDI en CDD;
- de licencier sans avoir à justifier d'un motif économique le salarié qui aura refusé une modification de son poste ou de son lieu de travail dans le cadre d'une réorganisation, et de s'exonérer par là même de toute mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi et des règles encadrant le licenciement économique;
- de licencier sans controle les salariés refusant les modifications de leur rémunération ou de leur temps de travail issues des accords dits « de maintien dans l'emploi », en se libérant là aussi de toutes les règles propres au licenciement pour motif économique;
- lorsque l'obligation de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi n'aura pu etre contournée, de s'affranchir par accord collectif de toutes les règles encadrant sa présentation, ou de se prémunir de tout controle judiciaire sur ce plan par le jeu d'une homologation de l'administration du travail pouvant etre simplement implicite;
- de se prémunir de toute contestation quant à la validité ou la justification de leurs décisions, en tous domaines, en cas de violation des règles de procédure et de formalisme édictées par le code du travail pour encadrer le pouvoir de décision des employeurs (Exit la requalification de nombre de CDD pour absence de motif, exit la requalification des temps partiels pour absence de fixation de l'horaire, exit la nullité des licenciements économiques pour défaut de plan social, exit les garanties procédurales conventionnelles spécifiques, etc...);
- de compenser a posteriori l'indigence de la motivation des lettres de licenciement ;
- de plafonner le risque financier des litiges par une barémisation des indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse :
- d'échapper encore et enfin à tout controle judiciaire et risque de sanction par des délais de prescription exceptionnellement brefs.

Il ne s'agit là que d'une brève synthèse des réformes réclamées par le MEDEF pour aboutir à une destruction majeure du droit des salariés au respect de leur contrat de travail et de leur droit à l'emploi, quitte à bafouer ouvertement les principes fondamentaux de la réparation intégrale des préjudices et de l'obligation de motivation des licenciements... Rien n'arrêle le MEDEF dans ses prétentions à remettre en cause 40 ans d'évolutions législatives et surtout jurisprudentielles, résultat de combats judiciaires auxquels les avocats du SAF ont largement contribué, en s'assurant qu'à l'avenir les Juges seront bien empêchés de venir rétablir les droits des salariés.

En guise de contreparties, le MEDEF ne propose aux syndicats que des mesures qui ont en réalité l'objectif de créer un véritable statut de la précarité, pour mieux développer ce marché du travail précaire qui désespère tant les salariés.

La véritable sécurité pour le salarié, c'est celle de conserver son emploi, ou d'en retrouver un, pérenne et digne, dans des délais très brefs, et non celle consistant à obtenir des droits sociaux maintenus en cas de perte d'emploi en contrepartie de la possibilité de perdre plus facilement celui-ci. Il paraît illusoire d'obtenir des droits nouveaux potentiels pour les salariés les plus précaires si cela se fait en contrepartie d'une précarisation générale de l'ensemble des salariés.

Quant au prétendu contrôle par la négociation collective dans les entreprises, il se limite, en l'état actuel de la représentation des salariés et du rapport de force dans la majorité des entreprises, à un vœu que l'on peut partager mais qui ne sera d'aucune efficacité immédiate et ne bénéficiera pas d'une contribution loyale des entreprises au dialogue social dès lors que les employeurs se sauront à l'abri de tout controle effectif de leurs agissements.

Le MEDEF qui pourfendait l'autorisation administrative de licenciement, dont il a obtenu la suppression

en 1986, préconise désormais l'homologation des PSE par l'administration du travail, pour mieux mépriser les intérets des salariés et le role des représentants du personnel, ce qui ne peut qu'alarmer lorsque l'on sait le peu de moyens dont dispose l'administration du travail, et les statistiques relatives à l'homologation des ruptures conventionnelles.

C'est dire s'il est temps de s'indigner et de résister. Les avocats du SAF ne peuvent que dénoncer avec force les desseins d'un patronat qui se revendique tout-puissant et seul Juge dans son Etat. De telles perspectives de réforme doivent être très fermement bannies. Les entreprises sont des sujets de droit qui ne peuvent prétendre échapper à la démocratie du controle judiciaire et à l'exigence de la transparence.

SAF, Paris, le 9 janvier 2013

Par Gérard Filoche | Publié dans Politique | Tagué licenciement, medef, SAF, sommet social, syndicat des avocats de France | Commentaires (13)

Forcing au « sommet social » : le Medef exige de pouvoir licencier SANS MOTIF. Il veut des salariés kleenex

7 JANVIER 2013 - 9:20

Quel est le fond de l'offensive du Medef pour la dernière réunion du sommet social des 10 et 11 janvier ? Imposer les pactes de compétitivité de Sarkozy (appliquer l'article 40 de la loi Warsmann du 22 mars 2012) et pouvoir licencier sans motif.

Retour du CNE, du CPE étendu et généralisé :

C'est le but du Medef depuis une décennie maintenant : il avait poussé au « CNE » « contrat nouvelle embauche » dans l'été 2005. Puis Villepin avait cru lui plaire avec le « contrat premier embauche » en 2006. Le but de ces deux tentatives, qui avaient alors échoué, était le même : ouvrir la brèche au licenciement sans motif.

Le CNE c'était une prétendu période d'essai de DEUX ANS que l'employeur pouvait interrompre à tout moment le contrat sans avoir à se justifier. Le but du CPE était le même objectif appliqué aux jeunes pendant DEUX ANS.

Cela allait contre les conventions de l'OIT qui exige que les périodes dites d'essai ne dépassent pas SIX MOIS.

Quand cela avait été contesté puis rejeté sous la double pression des luttes sociales et de la justice, le Medef avait, avec Xavier Bertrand et la direction de la CFDT réussi à faire passer la prétendue « rupture conventionnelle » dont la caractéristique principale est de n'avoir pas besoin de MOTIF.

La « rupture conventionnelle » : viré sans motif mais avec votre consentement formel

Depuis l'accord de janvier 2008, et cette loi d'août 2008 rentrée en application le 1er octobre 2008, il y a eu UN MILLION de « ruptures conventionnelles » c'est devenu la plus importante façon de supprimer les contrats et de pourvoir aux inscriptions au Pôle emploi. Les patrons se sont rués dessus : c'est le plus grand « plan pas social », 250 000 par an. C'est la preuve que lorsque la rupture du contrat est facilitée, ça ne pousse pas à l'embauche mais à la débauche !

Or c'est l'argument n°1 que le patronat développe depuis 1986 quand il avait exigé de Chirac et Séguin que le contrôle administratif sur les licenciements soit supprimé. A l'époque, le leader du CNPF, Yvon Gattaz avait assuré que « si on facilitait les licenciements, il y aurait un pic d'embauche de 400 000 emplois ». En fait comme pour les « ruptures conventionnelles » d'aujourd'hui, il y avait eu un « pic » de 400 000 licenciements en 1986.

Dimanche 6 janvier, 20 h 20, sur le journal télévisé de France 2, l'ultra libéral François Lenglet, commentant le « sommet social » du 10 janvier, a repris sans précaution cette incroyable contrepèterie patronale : « Pour pouvoir mieux embaucher, il faut pouvoir mieux licencier ».

La preuve pratique du contraire a été faite depuis 20 ans ! Mais sans l'avouer, Laurence Parisot avance aux forceps : elle a inventé l'idée qu'il faut remplacer « licenciement » par « séparabilité » « le licenciement c'est comme un divorce ». Et elle croit qu'elle peut échanger cette concession fondamentale contre quelques petits compromis sur des points secondaires espérant que la direction de la CFDT signe.

Rupture de gré à gré, au détriment du droit collectif

Il s'agit de remplacer le droit collectif du licenciement par un droit de gré à gré, comme au XIXe siècle. En revenir aux loueurs de bras. Parisot réclame aussi, au passage, subsidiairement, des « contrats de mission » : pour un travail donné, des contrats de « chantiers » dans toutes les branches. Ce serait à l'employeur d'apprécier quand la mission est finie, le salarié n'a plus de droit humain durable à faire valoir, sa « mission » l'emporte sur sa vie...

Si le licenciement est « comme un divorce », alors, comme dans les vieilles traditions du divorce, c'est toujours le même qui garde les meubles! C'est toujours le patron, même en difficulté, qui garde les locaux, les machines, ce qu'il a gagné dans les années antérieures, ce qui reste de capitaux, le salarié, lui n'a rien, que son mouchoir pour pleurer face aux tracasseries du Pôle emploi.

Car le grand paradoxe c'est que le patronat veut pouvoir rompre le contrat sans motif, mais il exige du salarié qu'il ne puisse refuser des emplois (moins payés, moins qualifiés) du Pôle emploi... sans motif! Un patron qui « vire » sans motif voit ses affaires facilitées mais un salarié qui refuse un emploi sans motif est rayé.

Le licenciement SANS MOTIF est la pire atteinte à la dignité humaine :

C'est le droit pour le patron de dire « dehors » sans avoir à s'expliquer ! Vous perdez votre boulot comme c'est déjà le cas aujourd'hui, mais sans recours ! Dehors, sans vous dire pourquoi. Dehors, vous n'êtes qu'un kleenex. Dehors, vous êtes « jetables » de façon arbitraire. Dehors, au seul bon plaisir de l'employeur. Dehors de droit divin. Dehors, à tout moment !

Nul patron (petit ou grand) ne doit vous donner ses raisons : et si vous n'avez plus de MOTIF vous n'avez plus de recours ! Vous ne pouvez plus attaquer le licenciement comme étant « sans cause réelle et sérieuse » ou comme étant « abusif ».

C'est le « modèle » américain : en dix minutes vous prenez vos affaires et vous quittez la boite, pas besoin de vous en dire plus. Même si vous êtes là depuis 5 ans, 10 ans, 20 ans.

Dans le cas de la « rupture conventionnelle » il y faut, il est vrai, la signature c'est à dire en principe l'accord du salarié : mais comme le salarié est « subordonné » il n'est pas à égalité dans la relation avec l'employeur. Ce qui caractérise un contrat de travail c'est un « lien de subordination juridique permanent ». Il n' y a pas d'égalité même dans les conditions de la rupture du contrat de travail employeur-employé. Il n'y a pas de démocratie ni de citoyenneté dans l'entreprise, c'est l'employeur qui décide de la naissance du contrat, de la gestion du contrat, de la rupture du contrat. I n'y pas de « liberté » ni de « volontariat » dans le droit du travail. S'il existe un « code du travail » et un « droit du licenciement ». c'est en contrepartie de cette subordination incarnée dans le contrat!

Laurence Parisot organise d'ailleurs régulièrement des colloques pour tenter de remplacer la « subordination juridique » par la « SLC » : « soumission librement consentie » dans le but de supprimer TOUS les droits car selon elle « la liberté de penser s'arrête là ou commence le code du travail ».

Sur un million de salariés ayant « accepté » de signer une « rupture conventionnelle » depuis 2008 plus des 2/3 n'avaient pas le « choix ». Elle leur a été imposée de facto. Ils ont gardé le minima, des indemnités et un préavis, la possibilité d'être inscrits au Pôle emploi et de percevoir leur assurance chômage, mais ils y ont perdu l'emploi... et restent sur le pavé (sans formation, sans reclassement, sans compensation réelle).

Des employeurs se servent même de la rupture conventionnelle désormais comme moyen préféré de régulation leurs effectifs : on est loin de la « gestion prévisionnelle des emplois et qualifications » rêvée tout debout par les partisans de la « sécurisation des parcours professionnels ».

Le CDI est déià trop facile à rompre

Abolir le droit du licenciement, c'est abolir les autres droits du travail du même coup : car si vous êtes licenciables à tout moment sans motif, n'essayez pas de réclamer le respect des autres droits, cela suffira pour que l'employeur vous vire, et sans crainte.

Les faux arguments du Medef abondent : ce serait « parce que le CDI serait « trop » difficile à rompre ». Ce qui est totalement faux ! Il est facile, très facile, trop facile, s'il y a un MOTIF de rompre un CDI à tout moment : il suffit qu'il y ait une vraie difficulté économique (ou une faute prétendue) et l'employeur peut licencier immédiatement un salarié à peu de frais avec peu de procédure (un entretien préalable). Les patrons abusent déjà de cette facilité ! La vérité c'est qu'il n'y a pas assez de contrôle du motif. Il n'y a pas assez de sanction quand le motif n'est pas fondé, quand il est abusif, boursier, frauduleux. C'est dans le sens de la réglementation qu'il faut aller et pas du « laisser-faire ».

Quand il y a 5 millions de chômeurs, l'heure n'est pas à faciliter les licenciements mais a les rendre plus contrôlés, plus difficiles !

Il suffit qu'il y ait une faute et la « cause réelle et sérieuse » est établie. Il suffit qu'il y ait une faute « grave » et le salarié perd ses éventuelles indemnités, son préavis. Cela ne coute quasi rien à l'employeur surtout dans les deux premières années : le code du travail ne prévoit aucune indemnité légale avant 2 ans et le préavis n'est que d'un mois. Il n'est de 2 mois avec faibles indemnités qu'après 2 ans d'ancienneté. Certes le salarié peut aller aux prud'hommes mais si l'employeur a un MOTIF le salarié perdra. Et même s'il se révèle que l'employeur n'a pas de vrai motif, le salarié obtiendra des (modestes) indemnités (après 10 à 30 mois d'attente), mais il ne sera pas ré intégré.

De toute façon, Laurence Parisot ne veut plus des prud'hommes : « les prud'hommes cela insécurise les employeurs » dit-elle. Traduction : la justice inquiète les patrons. Les patrons veulent être hors la loi. Ils ne veulent plus d'état de droit dans les entreprises. D'où la campagne du Medef pour la suppression du MOTIF du licenciement!

Renforcer le contrôle a priori du motif, pas le supprimer !

On parle de concertation, de négociation. Alors il faut entendre le syndicat majoritaire de ce pays: la CGT (32 % des voix contre 19 % a la CFDT) réclame au contraire qu'il y ait davantage de protection contre les licenciements « sans cause réelle ou sérieuse » ou/et « abusifs ». Il faut en fait, obtenir que les salariés ne soient virés d'une entreprise sans qu'on ait vérifié le motif auparavant. C'est le contrôle a priori par l'inspection du travail et non plus le contrôle a postériori par le juge prud'homal. Là, ce serait une meilleure garantie pour les salariés, alors qu'aujourd'hui elle n'existe guère puisque trop tardive et jamais réparée. FO et la CGT viennent d'adopter le principe d'un contrôle administratif par l'inspection du travail des licenciements : c'est récent, c'est nouveau (quand Lionel Jospin avait proposé ce contrôle dans sa déclaration d'investiture en juin 1997, ces deux syndicats y étaient encore hostiles!).

Le Medef explique qu'il y a déjà tellement besoin de flexibilité, que le CDI n'est plus fondé. Faux encore naturellement : la flexibilité, c'est-à-dire la précarité, c'est 15 % des contrats ! Il y a 85 % des contrats en CDI! Et pour les salariés entre 29 ans et 54 ans, il y a 97 % de CDI! Les CDI se sont même allongés de 20 % dans les 20 dernières années. Les besoins d'une économie « normale », ce sont des CDI pas des kleenex ! Mais le Medef ne veut pas une économie « normale » il veut une exploitation des salariés sans riposte, sans capacité de défense de la part de ceux ci. Il ne veut pas non plus d'une économie compétitive contrairement à ses dires officiels : car s'il voulait réellement rendre notre économie compétitive il baisserait les dividendes et augmenterait les salariés !

Précarité artificielle pour des raisons politiques pas économiques :

La précarité est artificiellement introduite par le patronat, parmi les jeunes et les seniors, pas pour des raisons économiques, il n'y en aucune, mais pour des raisons politiques! Rien à voir avec « l'Europe » ou la « mondialisation » : la preuve c'est que là ou il y a le plus de flexibilité c'est dans la restauration, le nettoyage le bâtiment, la distribution, les services, etc. secteurs qui ne sont pas soumis à la concurrence internationale. La précarité n'aide pas à la compétitivité, elle lui nuit. Les flexibles précarisés produisent moins et moins bien que les salariés bien formés, bien traités, bien payés! Mais les flexibles ne peuvent pas défendre leurs salaires, ne peuvent pas se syndiquer ni facilement menacer de faire grève, c'est uniquement ça qui motive le patronat pour multiplier les CDD, les intérims, les saisonniers, les contrats atypiques de toutes sortes.

Le maintien massif des jeunes dans des petits boulots de 18 à 29 ans n'est exigé par aucune forme d'organisation de l'économie, de la production, c'est même anti économique, anti-compétitif, mais ça forme les jeunes très tôt à courber l'échine. Il ne faut pas faciliter ce mauvais traitement infligé aux jeunes, au contraire il faut les protéger, interdire les faux « stages », les faux CDD, etc.

Les CDD doivent être motivés : « remplacement de salariés absents » ou « surcroît exceptionnel » de travail. Le patronat prend des CDD sans motif, parfois des CDD à répétition pendant des années... La CFDT finit par dire « on n'y peut rien » et donc « il faut taxer les contrats courts ». Erreur grave : il ne faut pas baisser les bras devant ces délits patronaux, mais contrôler davantage et sanctionner davantage, doubler les trop faibles effectifs de l'inspection du travail et le suivi judiciaire de ses procès verbaux, augmenter les droits syndicaux!

De même les employeurs pourraient conserver les « seniors » de plus de 55 ans au travail, mais à leurs yeux, ils coutent plus cher, sont jugés moins rentables et moins malléables, donc ils les virent systématiquement. C'est encore pour des raisons politiques pas « économiques ». Plus de 2 « seniors » sur 3 sont mis au chômage, malades, inaptes, à partir de 55 ans... alors que l'âge de la retraite a été reporté et que le nombre d'annuités exigé pour avoir une retraite décente a été augmenté (au delà de la décence, puisqu'il ne peut plus être atteint dans les faits).

Le Medef veut des « ruptures conventionnelles » collectives :

Le Medef propose d'élargir les ruptures conventionnelles individuelles à des ruptures collectives, elles-aussi de gré à gré, hors droit. C'est à dire qu'il n'y aurait plus de règles au niveau des branches ni au niveau de la loi, nationalement : les employeurs et les actionnaires pourraient passer des accords dérogatoires négociés au cas par cas, entreprise par entreprise en cas de difficultés. Il n'y aurait plus d'ordre public social, mais un ordre public privé au niveau de l'entreprise : le patron, pourvu qu'il arrache l'accord de ses salariés subordonnés (en faisant chantage à leur emploi), pourrait moduler la durée du travail, baisser les salaires, adapter les conventions collectives, déroger au Code du travail.

Ce serait le « droit »... à ne plus avoir de droits. Une possibilité « d'opt out » généralisé à la française. La loi Warsmann ((JORF n°0071 du 23 mars 2012 page 5226 LOI n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit...) dictée par Sarkozy le 20 mars 2012 prévoit même qu'en cas de « pacte de compétitivité » signé dans l'entreprise le salarié qui voudrait s'y opposer au nom de son contrat individuel en usage, pourra être licencié à ses torts!

Sous menace de licenciements collectifs qui n'auraient alors plus besoin d'être motivés, les salariés devraient renoncer à leurs droits du travail existants. Et si cela échouait, il y aurait encore la solution de passer un accord global – patrons, salariés – au niveau de l'entreprise pour réduire les effectifs ou la fermer, sans avoir besoin d'informer, consulter, négocier avec les Comités d'entreprise, ou les syndicats, sous contrôle des prud'hommes, comme c'est le cas aujourd'hui.

La direction de la CFDT prête à lâcher la proie pour l'ombre ?

Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, a estimé le 4 janvier 2013 sur France inter à propos de la négociation sur la sécurisation de l'emploi que la balle était « dans le camp du patronat », ajoutant « Je ne ferai pas de pronostic » sur l'éventualité d'un compromis, « mais si le patronat ne bouge pas, il n'y aura pas d'accord », à l'issue des réunions de 10 et 11 janvier. Il a jugé la situation « difficile » dans cette « négociation cruciale ». « Il faut que le patronat comprenne qu'on ne peut pas ne pas avoir de droits nouveaux pour les salariés », a-t-il affirmé.

La CFDT avance quatre « droits nouveaux » selon elle :

- la réduction des temps partiels subis,
- une complémentaire santé pour tous,
- des droits rechargeables à l'assurance chômage,
- une taxe pour limiter les contrats courts

Elle présente ces quatre « droits nouveaux » comme la principale pomme de discorde entre les syndicats (CDFT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC) et le patronat (Medef, CGPME, UPA) sans préciser ce que le patronat exige en face pour les concéder. Le « sommet social » qui court depuis l'été dernier est conduit selon des règles du « secret » sans associer les salariés, sans débat public dans les médias, sans consultations démocratiques.

Mais n'importe quel observateur notera que ces quatre « droits nouveaux » sont tous petits et limités, sinon marginaux, en regard de ce que le Medef met dans la balance en face d'eux. Il n'y a rien de « gagnant-gagnant » (sic) là dedans ! Une taxe pour les contrats courts, qu'est-ce à côté du droit fondamental de licencier sans motif ? Qu'est ce qu'une « complémentaire » santé à charge des salariés, à coté de l'acceptation de pactes de compétitivité baissant les salaires, allongeant les durées du travail et augmentant le nombre de chômeurs ?

Heureusement, il faut en 2013 que les syndicats qui signent un accord représentent plus de 50 % des voix des salariés pour ledit accord soit valable.

Pour qu'un accord soit valable aujourd'hui avec les nouveaux critères de représentativité, il faut l'unité syndicale. Même en entrainant la CFTC, la direction de la CFDT n'atteint pas ce seuil. Et puis dans la

CFDT il y a une forte opposition à ce genre de « signatures » depuis mai 2003 ou François Chérèque avait signé, la nuit, dans le bureau de Raffarin, l'accord cassant les retraites, dans le dos du mouvement social, dans le dos des syndicats, dans le dos de ses propres adhérents. La CFDT avait perdu 100 000 adhérents, de 6 à 8 % des voix aux élections professionnelles et aux prud'hommes, ses militants s'en souviennent et ont peur qu'on leur refasse le « coup de mai 2003 ».

S'il n'y a pas d'accord, dans ces conditions, ce qui est plus que souhaitable, le gouvernement s'est engagé à légiférer : mais cela ne saurait être pour accorder au patronat ce qu'il souhaite, car là, il y aurait plus que rupture des « 60 propositions de François Hollande », il y aurait reprise de ce qui avait été engagé sous Sarkozy avec la loi Warsmann : en quelque sorte ce serait ses décrets d'application et cela serait intolérable. Le résultat serait d'ailleurs que pouvant licencier sans motif, sans plans sociaux, le patronat augmenterait le chômage de masse. Ce serait pour Mme Parisot le meilleur moyen de battre la gouvernement de gauche, et de faire revenir les amis de son chéri, celui qui, selon elle, avait fait un « bon job », Sarkozy.

Gérard Filoche, membre du BN du PS, le lundi 7 janvier 2013

PS: Article 40 de la loi Warsmann: « Modulation du nombre d'heures travaillées sur courte période sans requalification du contrat de travail: la mise en place d'une répartition des horaires sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année prévue par un accord collectif ne constitue pas une modification du contrat de travail »

Par Gérard Filoche | Publié dans Politique | Tagué Berger, CFDT, CGT, Chérèque, compétitivité, Droit du travail, licenciement, medef, Parisot, sommet social, Warsmann | Commentaires (27)

« L'histoire des lunettes » ou « l'histoire des porteurs de lunettes » – débat à gauche suite

5 JANVIER 2013 - 15:17

De la part de Madeleine du PG de Vaulx en Velin : suite

Au PG le CN n'est pas l'instance qui chapeaute mais l'instance-charnière. C'est une instance délibérative composée des représentants des comités qui discute des rapports proposés par le Bureau national et les adhérents. Cette année il a examiné le texte proposé par le Bureau National ainsi que 4 autres textes. A l'issue du débat, un texte de synthèse sur la base de celui proposé par le Bureau National a été adopté, et redistribué aux comités pour amendements des adhérents. Un texte définitif est ensuite adopté au CN. Et il y a eu en effet « plus de 400 délégués » parmi « les 664 délégués potentiels » parce que les délégués de 12 départements étaient absents.

Oui, le PG est un parti centralisé et n'en a jamais fait mystère. Ses statuts disposent entre autres qu'il a vocation à devenir « un parti organisé pour être efficace qui n'épuise pas son énergie dans des luttes internes ». Ce qui n'empêche pas la démocratie, vu les nombreuses commissions thématiques et les nombreux niveaux décisionnels où chacun (e) peut et doit prendre ses responsabilités. L'essentialisme est une doctrine philosophique qui affirme la nature ontologique d'un objet au-delà de ses accidents, péripéties ou contingences. Dans le constructionnisme, la thèse centrale est que l'être humain est le co-créateur de l'univers dont il fait l'expérience et où il agit en fonction du temps, du lieu et des moyens nécessaires pour atteindre des fins particulières. C'est pas incompatible vu que le premier relève de la théorie de la connaissance et le deuxième de la théorie de l'action.

le PS fait pire MAINTENANT

MAINTENANT, ça relève d'une conception du temps non linéaire, faite d'instants et de ruptures plutôt que de continuité. Le passé n'est pas modifiable, le futur on le fabrique. C'est donc l'ici et maintenant qui compte. Et il se trouve que, oui, je crois que le PS fait pire MAINTENANT. Son gouvernement vend la République aux 3 M, se rend complice de crime contre l'humanité en Grèce, étrangle les petits et s'aplatit devant les gros, dans un contexte où la France était seule à avoir les moyens de renverser la vapeur et de louer un rôle-clé en Europe.

Selon moi il fallait démissionner. Chevènement l'avait fait pour beaucoup moins que ça. Ou trahir?

Non, je ne mets pas ces ministres et députés dans le même sac que les mercenaires qui sont allés à la soupe sous Sarkozy. Les traîtres ont au moins un mérite, celui de prendre des risques. La gauche du PS, elle, je la crois profondément clivée entre ses convictions et la peur panique de la scission du parti. Pour l'instant c'est la peur qui l'emporte, et cela en fait des « caniches » (expression de François Delapierre). Ne t'en prends pas au doigt, regarde plutôt ce qu'il montre. Hollande est bien d'accord avec moi d'ailleurs, regarde avec quel mépris et quel cynisme il les évoque :

- « Interrogé sur la fronde des certains membres de sa majorité, écologistes et élus de l'aile gauche du Parti socialiste, François Hollande se veut clément.
- « Ils votent tout. Il faut voir ce qu'on leur a fait avaler: pacte de compétitivité, budget européen, baisse des dépenses... Alors, il faut les ménager », dit-il. »

 ${\it http://fr.news.yahoo.com/hollande-dit-navoir-aucune-raison-remplacer-ayrault-135054566.html}$

Pourquoi je dialogue avec toi sur ton blog ? Ben, parce que tu es socialiste, tu le dis toi-même. C'est simple, non ?

en réponse à Madeleine, suite, Gérard Filoche

Le diable est dans les détails des statuts en matière de démocratie

à te lire, j'ai du mal à comprendre le fonctionnement du CN du PG, (le BN, j'en ai une petite idée, j'ai fait 8 ans de réunions de direction hebdomadaires avec Melenchon) car si je te suis bien, à la sortie, il n'y a qu'**un seul texte** soumis aux militants, c'est ça ?

la synthèse de quatre « projets » de textes est faite au CN avant le débat dans les comités qui... certes peuvent encore amender... et « un texte définitif » est renvoyé... au « CN » de 664 membres mais de 400 présents ? (264 de 12 départements ne sont pas venus, ça fait plus d'un tiers). Si un

militant s'obstine à être en désaccord, peut il soumettre un autre texte à tous les militants dont vous dites qu'ils sont 12 000 ? Lui faut-il 20 % ou 20 signatures ? De quoi ? du CN potentiel ou réel ? Avant la synthèse, après ? Y a t il vote à la proportionnelle ? élection à la proportionnelle des délégués au congrès ? Le diable est dans les détails des statuts en matière de démocratie, tout les militants le savent!

« Oui, le PG est un parti centralisé et n'en a jamais fait mystère. Ses statuts disposent entre autres qu'il a vocation à devenir « un parti organisé pour être efficace qui n'épuise pas son énergie dans des luttes internes ». Ce qui n'empêche pas la démocratie, vu les nombreuses commissions thématiques et les nombreux niveaux décisionnels où chacun (e) peut et doit prendre ses responsabilités. » ecris tu.

Ca, ça m'inquiète si tu permets! Je comprends qu'il faille davantage militer vers les masses que de se regarder le nombril. Mais quand il y a un problème d'orientation, ce ne sont pas les « commissions thématiques » ou « les nombreux niveaux décisionnels » qui servent à quoi que ce soit. QUI peut dire à Mélenchon : « - Tu t'es planté à Hénin-Beaumont avec « front contre front » et il ne faut pas que tu recommences ? » Qui peut le dire dans un texte soumis aux militants au cas -hypothétique — où Jean Luc n'entendrait pas ? Ce n'est pas une question secondaire du tout, ça. Même « dans un parti tourné vers l'action » ! Surtout « dans un parti tourné vers l'action » ! Claude Debons a parlé d'un « centralisme d'un autre âge » ... Claude est un garçon mesuré, très mesuré pourtant.

coupure epistémologique et matérialisme dialectique

Non je ne suis pas « essentialiste » ni « constructionniste », même sans le savoir, à mon modeste sens. Je pense être marxiste, l'un des « mille marxismes » qui existent. C'est pour cela que je m'attache à comprendre, la nature de classe d'un parti dans toutes ses dimensions. Matérialisme dialectique oblige. Elles ne sont pas résumables à la politique que sa direction conduit à un MOMENT MAINTENANT donné : c'est un « tout » en mouvement avec une trajectoire, combiné de sa base sociologique, sociale, de sa genèse, de son histoire, de ses références générales, de ses liens syndicaux, des rapports de force existants entre classes, de la façon dont il se positionne lui même « à gauche » ou pas... (Le PS n'a pas changé de nom comme le voulait Valls, qui a affirmé « le mot socialisme me fait penser à prison »... Le PS ne s'appelle pas « L'olivier » du nom de la coalition que ces pauvres italiens s'étaient donné il fut un temps pour cacher leurs ruptures avec... la gauche. — si tu vas en Savoie, ou en Haute-Marne, le PS c'est les « rouges », il y a 10 départements comme ça, où la gauche c'est le PS balbutiant et rien d'autre... l'histoire compte et est prégnante!)

C'est pour cela que, lors de la campagne présidentielle, je contredisais ces intervenants du Parti de gauche qui, avant l'heure, expliquant que le PS était un « astre mort », annonçait que Mélenchon aurait 17, 18 % des voix voire plus et allait « passer devant Hollande » et qui pleuraient à Stalingrad le soir du 22 avril parce que le FdG obtenait 11,1 % (ce fut pourtant un très beau score!). Ils n'étaient pas matérialistes, ils ne comprenaient pas qu'on ne passe pas au forceps du verbe par dessus ou devant un parti de masse ayant cette ampleur et cette histoire! Un parti de cette nature, enraciné comme il l'est, ne disparait pas comme cela, ne se dépasse pas comme cela, aucune sorte d'insurrection civique (sic) n'y parviendra. Il y faudra une insurrection sociale forte ET qu'il la trahisse violemment, DEUX conditions qui ne sont pas réglées du tout à cette heure. Donc, même une politique « à la godille », sur « une ligne de crête » entre la finance et le salariat (cf les deux derniers éditos de D&S 199 et 200) comme celle suivie AUJOURD'HUI par François Hollande, n'est pas une rupture ni la « coupure épistémologique ».

La preuve du pudding c'est quand on le mange :

Or c'est bien d'une sorte de « coupure épistémologique » dont tu essaies de parler quand tu écris » MAINTENANT, ça relève d'une conception du temps non linéaire, faite d'instants et de ruptures plutôt que de continuité. Le passé n'est pas modifiable, le futur on le fabrique. C'est donc l'ici et maintenant qui compte. Et il se trouve que, oui, je crois que le PS fait pire MAINTENANT. » En un mot, si j'interprète bien, « peu importe le passé, le PS trahit et change de nature, sa rupture c'est sa politique MAINTENANT.» Sauf qu'elle apparait encore instantanée et insaisissable, incertaine et variable résumée dans le discours ACTUEL du gouvernement, n'ayant visiblement pas accompli la « rupture » puisque à la fois Hollande et Ayrault nient toute politique d'austérité et promettent, une fois redressée la situation, de mettre en oeuvre davantage de justice sociale... On peut douter qu'ils le fassent... mais « la preuve du pudding c'est quand on le mange » pas avant et les choses essentielles ne sont pas jouées mais à venir. La encore il faut être matérialistes, concrets, car anticiper sur le réel en politique, c'est se tromper.

C'est ne pas partir de la conscience vivante de millions de salariés encore loin d'être convaincus de cela: ils doutent, s'inquiètent, mais on le voit, ils attendent encore, ce qui pourrait d'ailleurs les pousser à agir pour bousculer le jeu, pour manifester leur impatience s'ils ne voient rien venir. C'est alors que l'on verra des choix plus clairs et plus sérieux, pas ceux qui ont été faits jusqu'à MAINTENANT!

« Chevénement a rompu pour moins que cela » soulignes tu. Ce n'est pas un exemple. Rompre sur la question nationale corse et pas sur le social, ca résume toute une pensée et une démarche!

Sommes nous des caniches pires que des traitres ?

« La gauche du PS c'est des « caniches » dit Delapierre selon toi. Bravo pour l'élégance, le concept, le talent, la qualité de l'analyse. Pour un mec qui en vient c'est encore plus classe, d'autant qu'il n'aurait pas toléré cela, il y a seulement 8 ans et qu'en fait, rien de qualitatif n'a changé dans le PS, sauf aux yeux auto-centrés de Mélenchon. Caniche ? Ca fait partie de ces trucs qui écartent les explications, qui esquivent dans l'insulte, qui ferment le débat avant d'avoir eu lieu, que j'ai entendues mille fois en trente ans de LCR contre le PS et sa gauche, et qui se soldent avec l'elian, hélas, de la LCR. (cf « Mai 68 histoire sans fin » qui raconte aussi l'histoire et la nature du PS de 1964 à 1994). A te lire « caniche » ce serait même pire que les traitres car, eux, « ont le mérite de prendre des risques » tandis que nous, pas... Ceci dit, l'expression « caniche » cela a une fonction : elle sert à conforter la partie la plus frustre de la base du Parti de gauche dans un discours sectaire contre les

propos raisonnés et raisonnables comme ceux de Marc Dolez, Claude Debons ou Jacques Rigaudiat. Et, au passage contre les nôtres, contre D&S. Pourquoi faut il absolument que le PS soit un « astre mort », au « programme incompatible » avec celui du PG, and so on ? Parce qu'il faut absolument justifier a posteriori et violemment contre la gauche socialiste (« caniche ») le parcours de Mélenchon : si celui-ci est « parti », a « quitté » sans raison valable, sans rupture significative, sans changement de nature dudit parti, ça fragilise le parcours donc la justification de l'existence du PG! Pourquoi et comment vanter un parti, le PG, déjà et à peine vieux de 4 ans comme la « nouveauté » dans ce cas-là ?

L'histoire des lunettes ou des porteurs de lunettes :

évidemment, c'est un pari impossible de démontrer que le PS change de nature entre le moment où Mélenchon vote la synthèse avec Hollande, Fabius, Peillon, Emmanuelli, au Mans, en novembre 2005 (huit mois après le 29 mai 2005 !) et le 6 novembre 2008 où il part au petit matin en douce, (sans même l'annoncer au courant de la gauche socialiste auquel il participe et qui vient d'obtenir 18,5 % au vote des militants du congrès de Reims en additionnant 7 contributions différentes dont la sienne). Alors, il ne faut plus chercher la « coupure », mais « l'évolution » dont le leader prendrait conscience lentement, empiriquement mais de façon plus lucide que les autres (qui deviennent des « caniches » pire que des traitres faute de partager cette lumière du leader). L'évolution étant une notion incertaine, ça ne saute pas aux yeux. La fameuse « coupure épistémologique » n'est plus nécessaire. Alors il faut s'indigner comme tu le fais sur « l'instant », faire monter en mayonnaise les divergences aux frontières encore floues. résumé : « Le PS MAINTENANT, c'est PIRE ». Voila pourquoi tu te tortures à m'écrire : « MAINTENANT, ça relève d'une conception du temps non linéaire, faite d'instants et de ruptures plutôt que de continuité. Le passé n'est pas modifiable, le futur on le fabrique. C'est donc l'ici et maintenant qui compte. Et il se trouve que, oui, je crois que le PS fait pire MAINTENANT. » Relis toi, ça vient de là. C'est parce que le livre de Mélenchon « en quête de gauche » n'est pas probant sur le changement de nature du PS. C'est un livre qui fait « l'histoire des lunettes » alors que seule « l'histoire des porteurs de lunettes » valait d'être écrite. Il écrit l'histoire de la dégradation de certaines des idées dominantes du PS de 1981 à... 2007, pas l'histoire vivante du PS, de 1981 à 1983, de 1988 à 1993, de 1994 à 1997, de 2002 à 2005... Il ne rend pas compte des hauts et des bas, des fluctuations, pourquoi un coup il est pour 37 h et un autre pour 35 h, de l'influence de nov-déc 95, des batailles sur les retraites de 2003, pourquoi c'est Bernard Thibault qui est applaudi à Dijon après la trahison de Chérèque, pourquoi la victoire contre le CPE en 2006. Ce livre n'est pas matérialiste, il étudie les idées du PS hors du contexte social évolutif, des rapports de force entre classes, de l'ancrage du parti et de sa réalité physique. Et vous avez tous tendance à faire cela !

L'existence détermine la conscience

Cela donne une erreur de méthode, une exagération volontariste, une sorte de surfacturation de la croyance aux idées par rapport au réel. Les idées volontaristes peuvent servir à convaincre des centaines de milliers voire des millions de citoyens, pas des dizaines de millions : ce qui convainc des dizaines de millions, entraine une majorité, c'est l'action de masse, c'est la pratique, la praxis et dans ces cas-là les millions de salariés en lutte apprennent plus vite en trois jours qu'en trente ans et trente discours

Le livre « En quête de gauche » rate sa cible : en ne démontrant pas que le PS a changé, il laisse voir que c'est Mélenchon qui a changé.

Et là on touche au sacré. Toute l'histoire du Parti de gauche est ensuite résumable à ça : sa fondation est justifiée par la thèse que l'analyse du « leader » est vraie... car sinon le leader n'avait pas de raison majeure de quitter le PS le jour où cela lui a pris. Et notre travail en tant que gauche socialiste est discrédité dans un cas, accrédité dans l'autre.

Tout n'est pas perdu, car oui, un progrès de conscience et positionnement pourraient se produire et sortir le PG de ce positionnement unilatéral :

ce serait reconnaitre que tout n'est pas joué dans le PS comme le disent ici les militants les plus raisonnables du Front de gauche. Et qu'il est bon de combiner l'action du dedans au sein du grand parti de la gauche et au dehors avec l'action du front de gauche. Que ça complète et ça ne s'oppose pas. Mais avec cette position, il n'y a plus de « caniches » d'un coté et de grand leader de l'autre : pragmatiquement, on recherche comment on pourrait construire un front unique, créer une dynamique unitaire à partir de plusieurs lieux de gauche. Sûrement plus de 80 % de la base de la gauche EELV, PS, PCF, PG, NPA, LO etc. est pour 35, 60, 1700, 20... encore faut-il que les militants sachent, se donnent les analyses et moyens, une stratégie pour imposer ensemble leur majorité face aux appareils, aux dirigeants!

(PS: noter quand même cette militante PG sur facebook qui défend Marc Dolez et essaie de se faire entendre de ses camarades en soulignant que c'était le seul député PG et qu'en le perdant, ça n'améliore surement pas le rapport de force pour le PG, battu aux législatives, battu à Henin-Beaumont, elle dit sagement qu'il faut ouvrir les yeux et arrêter le triomphalisme! mais elle a peu de chances d'être entendue car elle heurte de front la doxa, pardon: la dogma).

Par Gérard Filoche | Publié dans Politique | Tagué Hollande, matérialisme, Mélenchon, PG, PS, unité de la gauche | Commentaires (29)

Unité de la gauche en débat : « On apprend en vous lisant ».

4 JANVIER 2013 - 10:57

le dialoque continue sur ce blog

Gérard.

Je suis de près tout ce qui se passe sur ton blog, et je trouve qu'en en faisant ces temps-ci un espace

de dialogue entre nous les différentes familles de la gauche, tu as pris une très bonne initiative (qui montre que tu te poses des questions d'ailleurs). Nous manquons de tels espaces. J'ai cru comprendre qu'à la gauche du PS vous vous battez depuis des mois pour avoir une coordination des partis de la majorité de gauche – mais que ceux qui tiennent les rênes du parti vous la refusent. Ont-ils honte de nous ?

Pour ma part je suis un militant PCF, j'ai pris ma carte il y a deux ans. Avant, j'étais sympathisant PS, sans plus. C'est le fait que vous vous apprêtiez à vous donner comme candidat le directeur du FMI qui m'a poussé à m'engager dans une lutte active au PCF. J'étais révolté. StraussKahn, ça m'a édifié, et aussi la sortie de Valls sur les « blancos », dont j'évite de parler en public parce que c'est un souvenir qui me fait perdre mon sang froid, qui me fait écumer de rage rien que d'y penser. Alors que j'avais une sympathie pour le PS, que je considérais que c'était le parti logique pour les gens comme moi, c'est bien le PS qui m'a radicalisé contre lui et tout ce qu'il représente actuellement. Ensuite, si j'ai choisi le PCF plutôt que le PG, c'est parce que je cherchais le contact avec les anciens, les vieux combattants expérimentés, la transmission. C'est aussi ce que je cherche sur ton blog. J'espère que tu continueras cette réflexion. On apprend en vous lisant.

J'apprécie beaucoup que dans ton billet tu emploies le « nous », en te comprenant parmi nous. Oui, je suis fier que tu sois des nôtres, mais je te trouve très optimiste au sujet du PS. Je pense que tu sur-estimes son état actuel. Mon avis, c'est que le PS peut redevenir notre grand parti de masse si un mouvement du type « front populaire » le régénère. Mais actuellement, il ne l'est pas.

Oui, bien sûr, Valls, Strauss Kahn, Cahuzac et consort sont des ennemis de classe. C'est évident. Et de premier ordre, d'autant plus dangereux qu'ils se sont infiltrés dans nos rangs. Un parti, c'est un collectif d'idées et un instrument de conquête du pouvoir. Tu ne me feras jamais croire que les cadres actuels du PS ont été davantage attirés par la lutte sociale que par l'instrument de pouvoir. Ils sont là pour dominer. Ils se fichent de nos luttes, d'ailleurs ils les méprisent. J'aimerais bien connaître la proportion d'ouvriers et de patrons reçus par les membres du gouvernement depuis 6 mois. Ce serait accablant. Comment feraient-ils les arbitrages en faveur de nos soucis, alors qu'ils ne les connaissent même pas ? Ils se laissent intoxiquer par la classe dominante, dont ils reçoivent des échantillons en continu dans leurs bureaux. Et dont ils sont, en fait.

Parmi les critères que tu donnes pour déterminer si le PS est de notre côté en ce moment, tu parles du lien aux syndicats et aux luttes sociales. Tu sais très bien ce qu'il en est. Il n'y aucun lien (sauf avec la centrale CFDT, mais franchement, la CFDT...). Non seulement il n'y a pas d'accompagnement des luttes sociales, mais le fait que le PS soit au pouvoir met un étouffoir sur ces luttes. Si le PS avait été dans l'opposition et que l'UMP avait pris certaines des mesures prises depuis 6 mois, nous aurions été appelés à nous mobiliser par le PS. Là, comme ils sont censés être de gauche, ils se permettent tout. D'ailleurs les commentateurs le disent : certaines « réformes » (favorables au patronat) ne peuvent être faites que par la gauche.

De tout ceci je ne déduis pas du tout que vous, à la gauche de PS, vous vous trompez en restant au PS. Je pense qu'il faut être lucide sur le PS actuel mais, pour le reste, le parti socialiste appartient aux socialistes. Vous n'avez aucune raison de faciliter la tâche des libéraux en partant et en leur laissant les clefs du camion. En restant, vous préservez une chance de faire rebasculer le PS de notre côté si l'occasion se présente. Dans la lutte, le parti peut se régénérer à gauche si vous veillez sur lui dans son sommeil. Et c'est la seule chance que nous ayons car il est évident que si ça ne se produit pas, le PS échouera et alors ce sera la droite dure.

Que feriez-vous de plus si vous sortiez du parti ? Actuellement, vous avez une vraie liberté de parole, y compris de critique sur le gouvernement. Lienemann ne se gêne pas pour allumer quand elle passe dans les médias (toi aussi mais tu passes moins). Vos critiques s'additionnent aux nôtres, alors que si vous sortiez elles se méleraient indistinctement. Vous luttez de l'intérieur, on lutte de l'extérieur. Les deux sont absolument nécessaires. Ces deux ailes du combat feront la jonction au moment propice de la bataille, pourvu que nous ne soyons ni trop absolutistes dans nos désirs, ni trop pressés de faire l'union de la gauche. Car l'union sur la ligne actuelle du gouvernement serait catastrophique pour la ligne politique que nous portons.

Y.

r.
Encore une fois sur la nature de classe du PS
44 # Gérard Filoche gerard filoche@democratie-socialisme.org 85.168.237.61

Envoyé le 04/01/2013 à 10:33 | En réponse à Marc.

Marc,

merci de ton message,

- 1°) non seulement nous nous battons pour une coordination de la gauche, mais en principe elle existe, et Harlem Désir NOUS l'a annoncée en BN à la mi novembre. Elle ne concerne que le MRG, MRC, EELV. Je ne sais pas bien comment tout ça s'est passé. Mais une initiative forte du FdG aurait du mal a être refusée!
- 2°) DSK s'est auto éliminé mais... il n'aurait jamais été élu candidat, il aurait été battu politiquement aux primaires !
- 3°) si tu cherches les courants politiques expérimentés, capables de transmission, tu es... sur le bon ici avec D&S (lis « mai 68 histoire sans fin »)
- 4°) Non Cahuzac et consorts ne sont, à nos yeux, pas des ennemis de classe... tant qu'ils sont au PS ! L'appartenance à ce parti est plus forte que leur personnalité! Il faut noter que Laurent Berger (nouveau leader CFDT) ne peut pas être appelé davantage, un « ennemi de classe », alors qu'il défend tout ce que certaines parties du gouvernement défendent (cf. ce matin vendredi 4 sur France inter, je bouillais quand il acceptait les pactes de compétitivité du Medef et bien d'autres choses du même type, j'y reviendrais par écrit sur le blog). Sans la direction de la CFDT les sociaux libéraux du PS n'auraient pas de base. Et franchement la CFDT... c'est le deuxième syndicat de ce pays! (avec quand même de 30, 40 à 60 % d'opposants au congrès de juin 2010) chaque militant syndical le sait, sans unité syndicale nous n'irons pas loin...
- 5°) les liens du PS avec les syndicats existent et sont énormes, tu te trompes là-dessus : il y a des

socialistes dans toutes les directions de tous les syndicats, de 60 à 70 % des syndiqués votent PS AU PREMIER TOUR des élections. Il suffit de connaître le PS comme moi et de regarder une manifestation dans Paris, pour voir des socialistes dans tous les cortèges. C'est une légende malfaisante de dire qu'il n'y a pas de socialistes dans les syndicats... il y en a des dizaines de milliers, sans parler des 3 millions de sympathisants du PS...

6°) dans toutes les luttes sociales, retraites 2003, CPE 2006, retraites 2010, le PS est là et moi même en 2010 j'ai parlé dans 80 meetings unitaires (avec Lienemann parfois...)! Même si hélas François Hollande ensuite n'a pas défendu le retour aux 60 ans pour tous mais seulement pour 18 % des salariés. Mais si tu veux les photos des cortèges je les re-publie, j'étais encore à côté de François Hollande place de la République le 1er mai 2011... et je criais très fort (il n'en était pas surpris) pour les 60 ans!

7°) j'aime quand tu écris « De tout ceci je ne déduis pas du tout que vous, à la gauche de PS, vous vous trompez en restant au PS. Je pense qu'il faut être lucide sur le PS actuel mais, pour le reste, le parti socialiste appartient aux socialistes. Vous n'avez aucune raison de faciliter la tâche des libéraux en partant et en leur laissant les clefs du camion. En restant, vous préservez une chance de faire rebasculer le PS de notre côté si l'occasion se présente. Dans la lutte, le parti peut se régénérer à gauche si vous veillez sur lui dans son sommeil. Et c'est la seule chance que nous ayons car il est évident que si ça ne se produit pas, le PS échouera et alors ce sera la droite dure. » tu es plus lucide, ça fait plaisir, que beaucoup qui viennent ici aboyer de l'anti socialisme primaire la plupart du temps sans savoir, avec des préjugés aveugles...

et je suis d'accord avec ta conclusion,

bien à toi, salutations socialistes, vive l'unité de toute la gauche, vive la sociale, gerard filoche

Encore une fois sur la nature de classe du PS 46 # Didier Simon didier.simon@dsm.com 81.51.100.209 Envoyé le 04/01/2013 à 3:07

35, 60, 1700, 20... tu t'en rappelles Gérard ?

Voilà des propositions qui feraient consensus à gauche. Ils en pensent quoi Hollande, Ayrault, Moscovici, Cahuzac, Valls ?

Sinon, il y a aussi allègement des « charges » sociales et patronales, allègement du « coût » du travail et compression du SMIC, suppression du CDI, affaiblissement des conseils de Prud'hommes et de l'inspection du travail, allongement de l'âge de départ à la retraite, non-amnistie des syndicalistes réprimés, matracage des opposants à l'Ayrault-port... mais comme tu le dis si bien, tant que c'est fait par un gouvernement de gauche...

Encore une fois sur la nature de classe du PS 44 # gerard.filoche@democratie-socialisme.org 85.168.237.61

Envoyé le 04/01/2013 à 10:05 | En réponse à Didier Simon.

bonjour

merci (sic) de nous rappeler ce pourquoi nous nous battons tous les jours, ce slogan 35, 60, 1700, 20 est le notre depuis la création de D&S, 20 ans déjà...

tant de « une » de D&S y ont été consacrées... (abonnez-vous pour 2013 svp nous avons absolument besoin de soutien financier)

et bien sur, nous le concevons comme une base possible d'accord pour toute la gauche, nous avions bien noté que le programme « Humain d'abord » commençait par cela ! et nous avons su alors que ce n'était pas un hasard, Francis Parny nous l'avait dit aux journées d'études de D&S à St-Chamond quelques temps avant...

nous avons la faiblesse de croire que 80 % de la base des partis et des syndicats de ce pays sont pour ca...

les appareils, dirigeants, et le gouvernement devraient s'en apercevoir

Il n'y a pas allégement de cotisations sociales, a l'heure qu'il est, et le « crédit d'impôts » c'est mieux (relativement)... ceci dit nous restons contre les 20 milliards de cadeaux, sans contrepartie (cf mon intervention ce matin à RMC contre Parisot)

l'amnistie ? depuis 1995 il n'y en a plus, rappelons (depuis les 18 de Renault) qu'elle avait lieu en même temps et au même niveau pour les syndicalistes et les patrons , a l'inspection on n'a jamais aimé ce dernier point...

conseil de prud'hommes ? le gouvernement a annoncé la suppression de l'immonde taxe à 35 euros (regarde sur la vidéo de mon intervention au CN du PS sur mon blog le 11 octobre, quand je la dénonce, juste devant Jean-Marc Ayrault et qu'une salve d'applaudissements se produit, quelques jours plus tard, cette suppression était annoncée)

pour l'inspection du travail, il y a des ouvertures en vue, les contrôleurs vont devenir inspecteurs, a suivre de près, car ne n'est pas le doublement des effectifs, nécessaire,

matraquage des opposants à NDDL ? oui, le dialogue est préférable, il y a débats et désaccord sur l'aéroport, ça fait partie de mille discussions « normales » d'aménagement du territoire, mais il n'y a pas de clivage de classe en jeu, Là-bas, selon nos camarades localement (majorité nette de toute la gauche)

allongement de départ en retraite, il a été dit que c'était hors de question par le gouvernement lui même.

Compression du Smic? non quand même pas. Mais hélas, les 3 centimes franchement, c'est honteux. Mais Michel Sapin a viré la commission » de libéraux activistes » de Sarkozy-Parisot qui en était chargée et annonce une nouvelle méthode de calcul de l'inflation réelle pour les deux déciles des bas salaires, à suivre

On peut réfléchir face à + de 5 millions de chômeurs aux 32 h hebdomadaires (30 % du PS y est favorable)

Tu aurais pu rajouter que des expulsions comme celle du jeune renvoyé au Pakistan sont intolérables afin que Valls l'entend, mais Valls (qui n'a eu que 5 %) n'est pas notre meilleur camarade, tu le sais

on doit, face aux Depardieu, Arnaud, et autres minables riches rapaces qui crachent sur leurs concitoyens, ré activer la revendication « pas de revenu supérieur à 20 Smic »...
Salutations socialistes, Gérard Filoche, le 4 janvier 10 h

Par Gérard Filoche | Publié dans Politique | Tagué FdG, gauche, PCF, PS, unité | Commentaires (5)

Encore une fois sur la nature de classe du PS

2 JANVIER 2013 - 11:33

Je viens de voir la carte postale de Politis pour les voeux de 2013 : « en 2013 je voudrais la gauche au pouvoir ». On comprend bien, trop bien, tout à fait, ce que cela veut dire. Il faut que notre gouvernement de gauche comprenne ce message! Mais c'est là tout le problème, il s'agit déjà d'un gouvernement de gauche PS-EELV. Et on est obligés de le comprendre, de partir de cette réalité si nous voulons agir efficacement.

Pour la millième fois : la nature de classe d'un parti, ça s'analyse selon un ensemble de critères.
Un parti c'est un « tout » – plus important que les individus et courants qui le composent. Mais ce n'est pas un bloc, ni une pensée unique, ni une armée romaine, c'est un ensemble forcément d'autant plus ouvert, démocratique, pluriel que c'est un parti de masse – (« Il y a de l'espace entre Michel Rocard et Gérard Filoche » comme l'avait dit Vincent Peillon à la tribune du congrès de Reims en 2008)

La nature de classe d'un parti pris comme un tout est analysable par

- sa genèse,
- son histoire.
- ses références programmatiques générales,
- sa continuité organisationnelle,
- son enracinement électoral et sociologique,
- ses liens avec les syndicats, sa place dans les luttes sociales,

et finalement résumable dans le sentiment déclaratif reconnu d'appartenance à la gauche

TOUS ces critères font du PS un parti de la gauche, le premier parti de la gauche par sa taille et par son ancienneté (ce n'est pas du tout le cas du parti démocrate américain qui est bourgeois, et à l'origine, pour l'esclavage : il n'y a pas de « bipartisme » en France « comme au USA » ainsi que le croient certains observateurs in-informés – ou veulent le faire croire certains médias – aux USA ce sont DEUX partis bourgeois)

Le PS n'est guère qualifiable d' « astre mort » (sic), il dirige 2 villes sur 3, 20 régions sur 22, 61 départements sur 100, l'Assemblée nationale, le Sénat, la présidence, il a 100 000 membres, il a déplacé 3 millions de sympathisants à ses primaires et il a obtenu 17 millions de voix... Il a renouvelé son BN et CN à 80 % lors du congrès de Toulouse, sa gauche a obtenu entre 13,7 et 31 % des voix, près de moitié de ses élus ont été rajeunis autour de 30/40 ans... Il a bénéficié de 68 % des voix des ouvriers et 63 % des employés les 6 mai et 17 juin 2012. Mais c'est vrai, il pourrait perdre tout ça en 2014 et en 2017 avec une politique qui décevrait par trop sa base électorale : cela lui est déjà arrivé en 1993! (Notons que dans ce cas, ce serait – encore, dans l'état actuel des forces – le retour d'une droite UMP/FN dangereuse et non pas l'avènement d'une autre gauche).

Il n'existe pas de prétendue « vraie » gauche contre une « fausse » gauche ! Ni « deux gauches » aux « programmes incompatibles » ! Le programme n'est d'ailleurs qu'un des éléments de jugement sur la nature du parti : il y en a avec des mauvais programmes qui ont fait la révolution et d'autres avec de bons programmes qui ne l'ont jamais faite. Parfois un bon pas en avant vaut mieux que mille bons programmes. La « supériorité » d'un programme n'existe pas sans sa concrétisation matérielle.

De toute façon dans ce pays, l'histoire est là pour enseigner que rien de grand n'a été gagné sans unité de toute la qauche.

Il y a un seul salariat, il devrait y avoir une seule gauche (démocratique et plurielle bien sur !) ! 93 % des actifs sont salariés et gagnent entre 900 et 3200 euros nets. Ils n'ont que leur force de travail à vendre, c'est leur point commun unifiant (le plus décisif par delà tout le reste) : avec eux, ensemble, la gauche est majoritaire en France, sociologiquement et politiquement. Mais la gauche est diverse, plurielle, elle est composée de 8 syndicats et de 8 partis (et le FdG lui-même de 9 partis) et dans chaque parti de la gauche, il a 3, 4 ou 5 orientations, une trentaine au total, aucune n'a prouvé sa supériorité, ni de son programme ni de sa praxis, aucune, à ce jour... L'unité serait un facteur de progrès : s'il y avait une seule gauche, on peut être absolument certains que ce ne sont pas ses extrêmes qui la dirigerait, mais l'accord se ferait sur son centre, son « coeur ».

Dans la gauche il y a des partis dirigés par des appareils, qui ne reflètent pas toujours la base, ce n'est pas nouveau ça fait 140 ans ! ça s'appelle des bureaucraties, ça s'appuie sur des conquêtes matérielles partielles.

Il y a des partis plus droitiers à certains moments, moins à d'autres. Pour ne prendre que l'évolution du PS dans les 20 dernières années, par exemple, elle n'est pas du tout linéaire, il y a eu des hauts et des bas, il est poreux aux mouvements sociaux, il n'y a pas eu de « coupure épistémologique », pas de « rupture historique » (c'est Mélenchon qui s'est lassé, pas le PS qui a soudain changé le 6 novembre 2008), le PS dépend des rapports de forces sociaux (nov-déc 95, mai 2003, printemps 2006, juin-oct 2010) et électoraux (juin 97, avril 2002, 2007 et 2012), ça ne le fait pas changer de nature à chaque fois pour autant.

Il y a des conséquences pratiques à cette analyse théorique.

Un gouvernement de droite, c'est un ennemi de classe, c'est le porte parole direct, produit de la classe dominante et on le combat frontalement. Sarkozy exprimait directement le patronat, les actionnaires, les banksters, la rente et le patrimoine. Il était même au sein de la droite, le pire ultra, reaganienthatchérien. De toutes nos forces nous avons voulu, ensemble, le chasser, et nous avons eu

pleinement raison

Avec un gouvernement de gauche c'est très différent. Avec la droite on a eu tout ce qu'on ne voulait pas, avec la gauche on n'a pas tout ce qu'on veut. La politique de François Hollande est évidemment différente de celle du malfaisant Sarkozy. Elle ne nous semble pas suffisamment engagée, à nous et aux millions d'électeurs actuellement déçus. Mais ce qu'on lui reproche c'est de ne pas assez combattre... la droite, c'est-à-dire la rente et le patrimoine, les banksters, les actionnaires et le patronat. Ce sont les patrons et les financiers qui sont responsables du chômage de masse, de la misère, des inégalités, pas le gouvernement de gauche.. L'angle d'attaque ne peut pas, ne doit donc pas être frontal. Quelque part, malgré ses manques, il est de notre camp, il est élu par nous, c'est en partie notre produit, même déformé, nous nous en sommes réjouis et servis à juste titre pour battre la droite.

Il ne faut pas saper notre propre victoire mais s'appuyer sur elle pour obtenir ce qu'avec le salariat nous voulons. Il faut choisir, et créer une situation pour englober, entrainer le gouvernement contre le Medef, la finance, etc..., pour le pousser, pour le rendre plus fort, pour le faire réussir, et pas pour le combattre comme nous combattions le gouvernement de droite. C'est une alchimie indispensable pour gagner: un gouvernement de gauche ET un mouvement social fort! L'unité et le succès des luttes sociales dépendent d'une tactique de front unique visant à rassembler toute la gauche, PS, FdG, EELV, etc....

Par Gérard Filoche | Publié dans Politique | Tagué dolez, gauche, Mélenchon, PS, sein de la droite, un bon p | Commentaires (49)

A propos du débat initié par Marc Dolez et de l'unité de la gauche

31 DÉCEMBRE 2012 - 16:43

Commentaire de Madeleine de Vaulx-en-Velin et réponse de Gérard Filoche

Les déclarations de Dolez, qui n'a même pas eu le courage de venir s'exprimer au CN du PG, sont celles d'un 2ème classe de base dans une division du PS. Aucun intérêt. Mais il a un copain, beaucoup plus intelligent que lui, qui a repris sa position sous forme de remise en question des « dogmes » du PG dans un article de Médiapart (je ne le retrouve plus, si quelqu'un voit de quoi je parle, il peut le poster):

- Le PS est-il vraiment un astre mort ? Il répond non, moi je réponds oui mais mort ou pas il prend de la place (sans pour autant émettre autre chose que de l'obscurantisme).
- Sommes-nous vraiment dans une situation pré-1789 ? Il répond non et je suis d'accord avec lui. Surtout, il parle de recomposition à gauche et calcule que même si elle se fait, FdG + gauche du PS + gauche d'EELV = 25 % de l'électorat. Si c'est le cas, et je ne crois pas que la réalité soit très éloignée de ce chiffre, on est mal barrés, scission ou pas.

Mais je pense aussi que penser dans un cadre hexagonal est obsolète, tout comme l'est le bipartisme traditionnel auquel on est habitués. Il faut penser en termes européens.

Et là, le tableau est terrible. Partout, la drauche, la droite et les fachos tiennent le haut du pavé, avec bien sûr la bénédiction des parasites financiers de tout poil. Il n'y a que deux pays où la gauche veut encore dire quelque chose : la Grèce et la France. Il y en a même où elle n'existe pratiquement plus, l'Italie et la Grande-Bretagne.

Alors OUI, il faut que les drauches fassent scission, massivement et PARTOUT. Pour cela il faut qu'un pays le décide. Les autres suivront, bon gré, mal gré. Puis les média suivront, bon gré, mal gré. Puis, enfin, les peuple suivront. Mais des peuples terrorisés, ou en colère et sans boussole? Le fascisme. Je ne me fais guère d'illusions sur la persévérance et le pouvoir d'inertie des astres morts. Mais je me bats pour ce que je crois être la seule solution : la recomposition à gauche, ici puisque je vis en France. Sans grand espoir (je suis d'accord avec Mélenchon quand il dit que nous avons bien peu de chances de sortir de la « crise» par le haut), mais point n'est besoin d'espérer pour entreprendre...

Ce gouvernement peut-il, doit-il réussir, oui ou non ? Faut il scissionner ou unifier la gauche ?Gérard Filoche gerard.filoche@democratie-socialisme.org 85.168.237.61 Envoyé le 31/12/2012 à 16:34 |

En réponse à Madeleine du FdG VAULX. de la part de Gérard Filoche

Bonjour Madeleine,

j'ai lu ton commentaire avec attention.

je suis profondément choqué de cette façon de traiter Marc Dolez, « qui n'a même pas eu le courage de venir s'exprimer au CN du PG, sont celles d'un 2ème classe de base dans une division du PS. Aucun intérêt. »

C'est assez honteux en fait. Pas seulement contre les « 2e classe », « de base dans une division du PS »... j'ai tendance à me sentir un peu troufion dans ces cas-là

Mais parce que ça fait partie de la façon d'expédier ceux qui osent dire la vérité et qu'on fusille! Au choix: la chanson de Guy Béart (« Il a dit la vérité, il sera fusillé ») ou bien Victor Serge (« Minuit ans le siècle »: « et nos fières balles socialistes sont encore trop belles pour vous trotskistes »). Marc Dolez vaut bien Jean-Luc Mélenchon. Respectez l'un comme vous respectez l'autre Marc Dolez, brillant orateur, socialiste depuis 1974, député depuis 1988, premier fédéral de la Fédération du nord (!) du PS, avant de rompre après le 21 avril 2002 et courageusement avec l'appareil! J'ai fait avec lui du 29 mars 2005 au 28 mai 2005 à son initiative, et avec Jacques Généreux, 86 meetings dans 20 régions du pays, tous les soirs, devant 36 000 participants, le « trio socialiste » a commencé la bataille du « non » avant Mélenchon (qui hésitait encore le 7 février) et en fait plus (ce que les médias se sont bien gardés d'illustrer!). C'était le « non socialiste » et non pas le

« pour MOI, c'est non » de JLM. On est allés chercher avec les dents les voix socialistes pour le NON et NOUS avons gagné ensemble! Car sans les voix socialistes il n'y avait pas 55 % de NON! avec Marc Dolez on se doit la victoire du « non », ce qui a fait le succès, la différence, rien que ça! Et ce qu'a dit Marc Dolez est plein d'intérêt, il a RAISON à 100 %!

Il n'est pas possible de venir au CN du PG défendre ces idées-là, car il faut – à ce qu'on m'a dit – 20 % des voix de la DIRECTION pour pouvoir déposer un texte soumis aux militants ! (même au PS il suffit d'un membre du CN !)

pour le reste « astre mort » est une expression ridicule qui aboutit hélas à nourrir un anti-socialisme primaire chez de jeunes militants non formés qui n'ont pas étudié l'histoire, ni la sociologie, ni d'ailleurs la politique...

Je ne partage pas tes additions à 25 % qui découpent et divisent la gauche en segments : en fait la France est de gauche ! Sociologiquement et politiquement ! 20 régions sur 22, 2 villes sur 3, 61 dpts sur 100, l'AN le Sénat, la présidence sont de gauche ! ON est majoritaires ! Le nier c'est s'affaiblir, c'est se priver de pouvoir exiger, de pouvoir réclamer notre du et gagner !

Dire qu'on ne peut rien à cause de l'Europe est aussi une autre erreur, un mauvais coup contre la combativité du salariat : car oui, ON PEUT, oui ON DOIT LUTTER, **ici en France** et la moindre avancée de notre part modifiera le rapport de force contre la dictature libérale et bancaire partout en Europe.

La gauche est forte dans ce pays, très forte, mais elle a besoin énormément d'unité, elle a besoin que ses nombreuses sensibilités se respectent, s'écoutent !

Tu appelles à la scission maintenant et partout! alors que nous devons tout faire pour l'éviter, tout faire pour rassembler, tout faire pour gouverner ensemble contre la finance, contre les 3 « M » : le Medef, Merkel et les marchés!

Nous appelons à un front unique contre les trois M pas à une gauche en morceaux!

La question n'est pas de vilipender François Hollande (la droite s'en charge plus que violemment, à ce qui se voit !) mais de pousser le rapport de force qui fasse gagner le gouvernement contre les mauvais démons (et il y en a beaucoup, ça, tu as raison !) !

Jamais aucune dynamique unitaire victorieuse n'a commencé par une scission. Jamais rien de grand n'a été obtenu dans ce pays sans unité!

D&S te le dit, qui contribue de toute ses forces à l'unité et au débat tous ses sites, blogs, revue papier, livres et a obtenu entre 13,6 et 31 % des voix dans le PS, sur des positions « au coeur de la quiche » et « le social au coeur » !

Par Gérard Filoche | Publié dans Politique | Tagué gauche, Marc Dolez, unité | Commentaires (28)

Ce gouvernement peut-il, doit-il réussir, oui ou non ? Faut il scissionner ou unifier la gauche ?

28 DÉCEMBRE 2012 - 16:23

Bonjour Gérard,

J'ai suivi avec attention et intérêt ce petit débat interne à ton blog, et je te remercie de prendre le temps de répondre à ces interrogations.

Partant de là, je constate que nous sommes en désaccord non sur tout, mais sur un point essentiel. Tu estimes que votre action (celle de l'aile gauche du parti socialiste, en premier chef D&S) est la seule à conduire si l'on veux être efficace et éviter l'échec du gouvernement et donc le retour de la droite. C'est évidemment bien légitime de penser cela depuis ta position.

Cependant, depuis mon poste d'observation de sympathisant de gauche observateur attentif de la vie politique française, je perçois une autre réalité : ce gouvernement ne peut pas être sauvé par qui que ce soit, pour une raison simple, c'est que ses membres les plus influents ne sont plus de gauche au fond. Certes, je ne les comparerai pas à Sarkozy sur la forme, et je suis tout prêt à croire qu'ils sont plus ouverts au dialogue que le gouvernement précédent, voire même qu'ils ont meilleur « cœur ». Mais enfin, c'est bien maigre quand l'orientation de fond qui est prise reste la politique de l'offre et le ralliement à l'Europe Merkozy. D'ailleurs, je n'ai rien lu de ta part (dans ce débat sur ton blog) à propos de ce vote commun du P.S. et de l'U.M.P sur le TSCG. Prétendras-tu que ce traité était un bon traité, que c'était agir en élu de gauche que de le ratifier sans le moindre changement quand on a été élu avec mandat pour le renégocier?

Quelles réformes pourront racheter cela? Quelles prises de conscience pourront combler la fracture qui fut actée ce jour là?

J'ai voté Hollande au deuxième tour. Ce fut, ainsi que tu le dis un vote de classe. Mais aujourd'hui, je ne suis plus si sûr que ce fut un bon choix. En effet, Hollande et son gouvernement ne servent pas les intérêts de la classe laborieuse, a part du bout des lèvres, dans une version charitable qui est le contraire d'une pensée de gauche selon moi. Et je pense qu'il n'y a rien de pire pour la démocratie qu'un gouvernement de gauche qui fait une politique de droite (tu peux remplacer « de droite » par « de l'offre »). Même s'il le fait avec humanité et dialogue, cela reste essentiellement une trahison, dont la première conséquence est le dégoût de la politique (abstention, « tous pourris ») dans la classe laborieuse. La droite, elle, est dans son rôle quand elle le fait, même avec mépris. Après tout, elle sert les intérêt de sa classe naturelle.

Tu répètes à l'envie que le P.S. est un grand parti, qu'il possède tous les pouvoirs etc. Crois-tu que si le gouvernement continues comme cela le P.S. gardera sa position? Je t'ai entendu le dire toi-même à Toulouse: « aussi haut que nous sommes monté, nous redescendront ... », je ne me souviens plus mots pour mots, mais fais-je erreur sur le sens de ton propos? Il existe plusieurs précédents, dont le PASOK

Pour en revenir au début, tu penses que depuis l'intérieur du parti, vous pourrez infléchir la politique de l'exécutif. Là exactement, nous divergeons. Je pense que cet exécutif ne navigue pas tant que ça à la godille. Je pense qu'il a un cap fort, une boussole idéologique majeure : la politique de l'offre. Et jusqu'au dernier moment, il louvoiera sur les sujets de second plan tout en maintenant envers et contre tout le fond de sa politique.

Le pire étant que face à l'exaspération du peuple, il a déjà tout prévu. Outre les C.R.S. et l'exemple des syndicaliste non amnistiés, il avance toujours les mêmes raisons : c'est la faute de Sarkozy et de Villepin, la faute à la crise, la faute à Merkel. Soyez patient, ça s'arrangera, en 2013, en 2014, ou en 2018... (là, j'anticipe, pour l'instant il maintiennent l'objectif de fin 2013). Il faut d'abord travailler dur, se serrer la ceinture avant que d'en récolter les fruits. Etc.

Le pire, c'est qu'ils y croient peut-être bien eux-même et que cela risque de les aveugler jusqu'au bout, persuadés qu'ils sont d'avoir raison contre le peuple et même contre la base de leur propre parti. Donc je ne pense pas que vous puissiez infléchir quoi que se soit de significatif, et cela a une implication majeure : si j'ai raison, alors la seule conséquence de votre action au sein du P.S. sera que vous serez mis dans le même sac de dégoût pour le crime de complicité de casse sociale (même light par rapport à l'UMP). Ce ne sera pas juste, mais je pense que ça aura lieu néanmoins. Du coup, de mon point de vue, la seule action efficace est de faire scission à l'intérieur du P.S. et de construire avec toutes les forces de gauche un nouveau pôle potentiellement majoritaire avec le Front de Gauche. Et tu te trompes quand tu prétends que le Front de Gauche n'est pas prêt à accueillir une aile gauche du P.S., même élargie, ainsi que les écologistes. Ils ne sont pas si dogmatique que tu le die

Je sais que c'est risqué, je sais que cela pourrait permettre la victoire de la droite en 2017, mais je pense que de toute façon l'orientation actuelle du gouvernement conduira au retour de la droite de manière tout à fait certaine. Donc je pense que la stratégie de scission du P.S. est celle qui préserve le plus important (l'espérance de la classe laborieuse envers une gauche de gouvernement) et qui offre la meilleure chance de succès pour les idées que tu défends (et qui sont les mienne également). En disant cela, je ne me place pas sur le plan de la morale, de l'honneur, du courage et autre. Je ne pense pas avoir de leçons à donner sur ces choses là. Par contre, je cherche à alimenter une réflexion stratégique et pragmatique au service du progrès social. Fraternellement. Grégoire F.

Quelques sujets de débats : astre mort, parti de masse, deux gauches ou unité de la gauche, programmes incompatibles et front unique gerard.filoche@democratie-socialisme.org
85.168.237.61 Envoyé le 28/12/2012 à 16:12 | En réponse à Greg.

Désolé cher Grégoire c'est à ton tour de ne pas nous convaincre, car oui, il faut que ce gouvernement réussisse et non, il ne faut pas scissionner mais unifier toute la gauche

- 1°) tu écris en gros, « c'est foutu d'avance parce que ce gouvernement n'est pas de gauche ». Cela renvoie à la question de la nature de classe de ce parti, à ce qu'est la gauche réelle (et pas rêvée), à ses 8 partis et syndicats, j'ai répondu mille fois, longuement et personne ne conteste la méthode que j'utilise pour caractériser un parti, mais on ne me répond que par contre-affirmation
- 2°) sur l'Europe ce n'est pas nouveau, c'est la même politique suivie par le PS depuis le SME, l'Acte unique, Maastricht, le TCE, et le TSCG... je la combats, (j'ai même du la combattre contre Mélenchon il fut un temps) et la MAJORITE de la base du PS s'est prononcée plusieurs fois nettement contre (vote en février 1996, votes les 1/12/04 et 29/05/05) même si le haut de l'appareil fait le sourd ou nie les votes... nous continuons de penser qu'étant majoritaire là-dessus à la base (dans le parti comme dans le salariat) , nous l'emporterons forcément un jour contre les dénégations de l'appareil 3°) le vote de classe n'est pas un vote sur les idées, on vote même en dépit des idées, pour faire triompher son camp social
- 4°) oui le PS peut perdre absolument tous ses pouvoirs (pire qu'en 1993) et toute la force acquise en ce moment, c'est même très probablement ce qui va arriver s'il continue, mais ce sera une défaite pour tous, pour toi aussi, notre classe perdra, en 14 et en 17, comme le dit fort bien Marc Dolez co-fondateur du PG, mais le PCF le dit aussi, il faut en être conscient, pas le nier comme le font ici des ultras du PG c'est folie pure
- 5°) non cet exécutif n'a pas un « cap fort », il dépend du PS et de son électorat, il est poreux aux mouvements sociaux, différence fondamentale avec la droite UMP/FN (même s'ils pensent avoir raison, et pensent faire le bien du peuple malgré lui : Sarkozy lui pensait faire le bien des seules élites, ce n'est pas du tout la même base sociale!)
- 6°) il se peut que nous (gauche socialiste, motion 3, D&S) échouions, oui en effet. Mais ce sera une catastrophe pour tous et pas la preuve de notre erreur. C'est dans le PS que ça se joue essentiellement, mais nul, à D&S ne nie le rôle du FdG, du NPA, etc... ça se complète et s'enrichit. Nous le reconnaissons, nous sans complexe, sans réticence. Bravo au front de gauche quand il n'est pas sectaire, quand il propose l'unité sur de bonnes basses, pas quand il dénonce négativement au risque de l'échec de tous. Car vous devriez, vous aussi, reconnaitre notre rôle et notre action, vous en féliciter au lieu de le dénigrer, car vous passez tous votre temps à le nier, en refusant une bataille pour l'unité qui contribuerait mille fois mieux au résultat convergent nécessaire, d'influencer et de faire réussir ce gouvernement.
- 7°) il n'y aurait aucune efficacité à scissionner, les dynamiques unitaires ne commencent jamais par des scissions. Cela reviendrait à reconnaître le triomphe des sociaux libéraux dans le PS et... ils triompheraient en effet. Nous reculerions tous. Ce n'est pas « risqué », ce serait une déroute...
- 8°) exemple: la mauvaise vidéo de voeux du PCF (pas forcément sur le fond mais la charge est si lourde que l'UMP aurait pu la faire) contre François Hollande et ses promesses réjouit la droite sociale libérale du parti. La même vidéo avec un ton unitaire genre: « vous avez dit cela, c'était bien, nous continuons à le vouloir dommage que vous ne le fassiez pas mais si vous le faites nous le ferons avec vous » aurait réjoui la gauche du parti socialiste et pas sa droite!
- 9°) oui, Hollande affirme à la fois ne pas faire d'austérité et demande d'attendre 2014, 2015, etc, et on est fondé à avoir le maximum de doutes : mais il faut noter que c'est différent de Schröder qui, lui, JUSTIFIAIT les plans d'austérité et de destruction type Hartz IV, cela indique que le rapport de force n'est pas le même ici.
- 10°) mais rien ne sera tranché, ni gagné sans mouvement social, une bataille dans le PS, et les actions du FdG (aussi fortes soient-elles) n'y suffiront pas, il faut une grande mobilisation du salariat, or cette mobilisation ne se fera pas avec un sentiment de division d'une partie de la gauche contre une

autre partie de la gauche, elle ne se déclenchera que dans un climat unitaire (cf retraite 2010, unité des 8 syndicats). S'il y a violente polémique au sein de la gauche ce mouvement social ne verra pas le jour : c'est pour cela que, de mon point de vue, je passe tant de temps à répondre, calmer, argumenter pédagogiquement, longuement, surtout à des petits secteurs, comment dire, « illuminés », du PG qui déversent sur internet et surtout sur mon blog, facebook, tweet, un climat de rage aveugle hélas destructeur.

Bien fraternellement. Gérard

Par Gérard Filoche | Publié dans Politique | Tagué FdG, gauche, Mélenchon, PS, rallumez les étoiles, unité, video PCF | Commentaires (49)

Attaque contre la loi Justin Godart : les restaurateurs veulent faire payer la TVA aux clients et serveurs.

27 DÉCEMBRE 2012 - 18:44

On dit que Justin Godart, député radical-socialiste de Lyon (1871-1956) ayant, pour maitresse une femme de chambre de son hôtel parisien, fut scandalisé car ce n'était pas elle qui touchait ses pourboires mais son employeur. D'où la « loi Godart » et son décret d'application du 4 juin 1936 qui régit encore aujourd'hui la répartition équitable, automatique, contrôlée, des pourboires entre les personnels dans les hôtels, cafés, restaurants, brasseries, et débits de boissons...

Déjà, lorsque la TVA, avait été baissé à 5,5 % dans la restauration au 1er juillet 2009, par Sarkozy, le député UMP Thierry Mariani avait essayé de remettre en cause la loi Godart sous prétexte des « fortes disparités salariales que la réduction du taux de la TVA entraine dans la restauration entre le personnel de salle rémunéré au pourcentage service et les autres salariés, notamment aux employés en cuisine ». Comme si Mariani était ému par les « employés de cuisine » ! Evidemment il s'agissait de baisser la part des salaires résultant des pourboires (compris dans la note payée par le client et correspondant environ à 15 %)..

Voilà que le patronat des « HCR » (hôtellerie, cafés, restaurants) tâte le terrain pour reprendre la même idée, mais à l'envers, lorsque la TVA va être ré augmentée à 10 % en 2014. Ces patrons qui n'ont pas baissé les prix, qui n'ont pas embauché, ni modernisé lorsqu'elle était à 5,5 %, se proposent de faire payer la nouvelle TVA à 10 % par... leurs salariés et leurs clients. Alors il proposent de mettre en place le système anglo-saxon : le pourboire ne serait plus inclus automatiquement dans l'addition, sa perte devrait être compensée par le client. Ainsi une part variable de 10 à 15 % du salaire des serveuses et serveurs redeviendrait une sorte de « récompense » aléatoire des clients pour la qualité du service.

Roland Héguy, de l'Union patronale des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH) prétend que ça « revaloriserait » le métier et « motiverait » les serveurs à être « plus souriants » et diligents. Il paraît que si les employés étaient ainsi obligés de quémander leurs pourboires, le service ne serait plus « perçu comme un petit job mais comme un vrai métier » et « l'image du porteur d'assiettes serait remplacée par celle d'expert du goût » (sic).

N'importe quoi! Ils n'ont pas subi la double humiliation du serveur et du client dans n'importe quelle pizza de Londres, le premier étant forcé d'expliquer avant paiement par carte bleue que le pourboire n'est pas inclus et le second devant rajouter 10 % au prix exorbitant de l'addition. Personne ne sourit et plutôt que « d'expertise du goût » c'est une expertise en extorsion de fonds qui conclut le repas.

Gérard Filoche

lisez la chronique « au boulot » chaque semaine dans l'Humanité Dimanche

Par Gérard Filoche | Publié dans Politique | Tagué loi Godart, pourboire, restauration, TVA à 10 % | Commentaires (8)

« Articles plus anciens

WordPress | Sandbox